

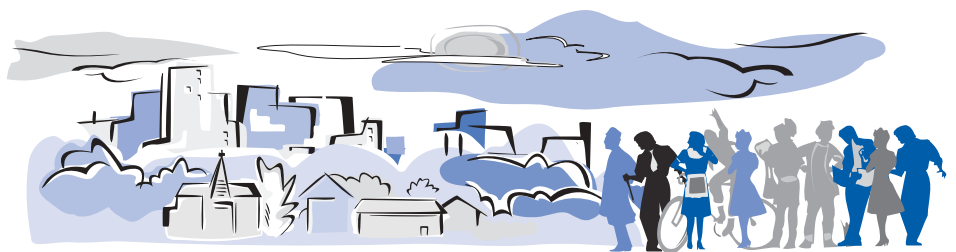
Centrale des syndicats
du Québec



CSQ

DÉFENDRE ET VALORISER NOS SERVICES PUBLICS

*Colloques régionaux
Hiver 2005*



Défendre et valoriser nos services publics

Lors du dernier Congrès de la CSQ, nous avons dégagé les orientations qui devraient nous mener à un monde pacifique, solidaire, démocratique et écologique. Force est d'admettre que, quelques mois plus tard, le Québec s'éloigne de plus en plus de ces idéaux. « Un autre monde est possible », mais il ne peut sûrement pas se réaliser avec un État dépouillé de ses attributs ou réduit à une simple fonction de sécurité et de régulation des liens contractuels. Encore une fois, celles et ceux qui rêvent de justice sociale devront reprendre le chemin de la sensibilisation, de la conscientisation, de l'agitation et de la mobilisation si l'on veut voir poindre un monde où l'égalité des chances n'est pas une chimère. Les colloques sur la défense et la valorisation des services publics se veulent une contribution à ce mouvement de sensibilisation et de mobilisation.

Le mirage de la décentralisation, la promotion de l'individualisme et l'essaimage de l'affolement sont les armes les plus redoutables du néolibéralisme et de celles et ceux qui veulent nous faire croire que l'État n'a plus sa place. Brandissant le spectre des finances publiques assombries à dessein, du fléchissement de la démographie ou des risques de terrorisme, les gouvernements en profitent pour amoindrir nos libertés, pour amenuiser le filet de la sécurité sociale, pour décentraliser et pour privatiser à tout crin des pans de notre patrimoine collectif. Dissimulant ses intentions dans un discours séducteur, mais non moins fourbe, notre gouvernement s'est attaqué aux assises du modèle québécois. Des lois empêchant la syndicalisation, les modifications apportées à l'article 45, les partenariats public-privé (PPP), la reconfiguration du réseau de la santé, la réduction de la sécurité du revenu, les modifications aux régimes pédagogiques, et on en passe, sont autant de lumières d'espoir qu'on a éteintes pour un Québec qui veut « briller parmi les meilleurs ».

De plus en plus, on assiste au développement d'une société duale où l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît et où les chances de s'en sortir s'évanouissent. L'éducation et la santé glissent progressivement vers des systèmes à deux vitesses, où la qualité des soins et d'assistance et où les chances de réussite dépendraient de la situation financière des bénéficiaires. Avec l'émergence des PPP, il en sera bientôt ainsi pour l'accès aux routes rapides, pour

l'approvisionnement en eau, pour l'élimination des déchets ou pour la consommation d'électricité. Loin de développer un espace solidaire, l'État actuel contribue à l'aggravation des iniquités sociales et génère des tensions entre les démunis et les possédants.

Une société juste passe nécessairement par un État responsable qui voit à l'adoption de politiques publiques visant le mieux-vivre ensemble et dont une partie importante se réalisera dans la mise en œuvre de services publics de qualité. Le partage de la richesse se reflète aussi dans la capacité que nous avons de prendre soin les uns des autres, indépendamment de la condition sociale. C'est un autre puissant outil pour repousser les limites de la pauvreté.

On nous opposera sûrement la mondialisation et la concurrence pour justifier le désengagement, pour ne pas dire la déconstruction de l'État, mais c'est précisément à cause de la libéralisation accrue que nos gouvernements devraient jouer pleinement leur rôle en protégeant les services publics, les investissements et la culture.

Lors de notre dernier Congrès, nous avons mis l'accent sur la nécessité de l'action citoyenne en privilégiant l'engagement de nos membres dans leur communauté. Notre Centrale et ses syndicats ont un rôle important à jouer pour permettre à la population de définir les meilleures politiques publiques dans quelque domaine que ce soit. Il nous appartient de définir ensemble les meilleurs lieux d'intervention pour contribuer à l'émergence de ces politiques publiques qui assureront une société juste. Le plus grand danger, ce serait de croire qu'il n'y a rien à faire et là, à coup sûr, nous perdriions.

Le Conseil exécutif de la CSQ

UN ÉDIFICE ATTAQUÉ SOURNOISEMENT

A) Ces néolibéraux : qui sont-ils ?

B) Les arguments et nos contre-arguments :

- a) le rôle de l'État
- b) le modèle québécois remis en question
- c) la fiscalité et les finances publiques du Québec
- d) pour en finir avec l'obsession de la dette
- e) le vieillissement de la population, ce n'est pas l'apocalypse !
- f) décentraliser à tout prix ?
- g) les PPP ou le retour au XIX^e siècle

Un édifice attaqué sournoisement

En préalable, définissons le néolibéralisme.

Le néolibéralisme est une théorie économique selon laquelle le marché, libéré de toute contrainte et laissé à lui-même, réglerait tous les problèmes que la société rencontre tant au niveau local que mondial. Cette théorie économique a profité de la mondialisation pour s'étendre à toute la planète.

A) Ces néolibéraux : qui sont-ils ?

Pour que l'utopie néolibérale se réalise, différentes catégories d'acteurs sont à l'œuvre. Sans vouloir être exhaustifs, nous pouvons identifier cinq catégories d'acteurs du néolibéralisme :

- les porteurs et défenseurs de l'idéologie ;
- les institutions économiques internationales ;
- les acteurs économiques ;
- les gouvernements des pays riches ;
- les investisseurs institutionnels.

1. Les porteurs et défenseurs de l'idéologie

a) Les « think tanks » ou boîtes à idées

Les boîtes à idées sont des organismes à but non lucratif qui disposent d'un statut d'organismes de charité et qui prétendent être indépendants, non-partisans et sans but lucratif. Il en existe un grand nombre à travers le monde. Il en existerait près de 140 répartis dans 49 pays. Citons quelques noms : le Forum économique de Davos en Suisse et le Fraser Institute de Vancouver.

— Le Fraser Institute

Le Fraser Institute figure parmi les trois plus influents au monde. Léo-Paul Lauzon, professeur à l'UQAM, le définit ainsi : « un organisme d'extrême droite financé par le patronat qui, depuis toujours, cultive la haine de notre solidarité et de notre coopération en s'attaquant continuellement à nos instruments collectifs (santé, éducation, sociétés d'État), à nos outils de redistribution de la richesse (taxation, sécurité du revenu, etc.) et à l'État lui-même, qui est vu comme le pire fléau sur Terre ». Le Fraser Institute a été fondé en 1974 et prône le libre marché, la liberté individuelle et la responsabilité personnelle.

L'Institut intervient sur des sujets comme la fiscalité, la défense et la politique étrangère, la performance des écoles, la santé, la politique pharmaceutique, la mondialisation/globalisation et la politique éducative. Il produit également de nombreuses études statistiques.

— Le « fameux » Institut économique de Montréal

L'Institut économique de Montréal (IEDM) a été créé en 1999. Cet organisme, un sous-produit québécois du Fraser Institute se présente comme un institut de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il a un statut d'organisme de charité ! Voyons ce qu'en dit *Le Devoir*¹. Selon l'IEDM « le fardeau fiscal, surtout celui des riches est toujours trop élevé parce que les riches, [...] nos meilleures têtes, [...] ces travailleurs qui créent le plus de richesse, il faut les laisser tranquilles si on souhaite profiter des bienfaits qu'ils engendrent [...] Le capitalisme explique à lui seul l'augmentation du niveau de vie et la logique d'affaires et du profit est préférable, en toutes choses, à la logique politique qui n'engendre que du gaspillage. » **Ses prises de position récentes indiquent qu'il faut faire des soins de santé des marchandises et qu'il faut défaire les monopoles syndicaux.**

Les revenus des *think tanks* proviennent des dons de leurs membres individuels et corporatifs. Ces contributions sont déductibles d'impôt à titre de dons de charité, au Canada du moins.

La liste des membres, les patrons des *think tanks* de la plupart des organisations, est confidentielle. C'est le cas du Fraser Institute et de l'IEDM.

b) Les grands médias de communication

Les grands médias de communication ? véritables courroies de transmission de l'idéologie

¹ Sous la plume de Louis Cornellier, *Le Devoir*, 3-4 juillet 2004.

néolibérale - les grands médias, propriétés des grands empires financiers ou industriels, veillent en effet à « instruire » le peuple dans le sens désiré.

c) L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

L'OCDE regroupe actuellement les 30 pays les plus riches de la planète, ceux qui produisent les deux tiers des biens et services du monde.

Ses objectifs principaux sont la promotion de l'économie de marché et du libre-échange. Elle fixe le cadre idéologique dans lequel s'inscrivent toutes les questions économiques et financières du monde occidental.

L'OCDE s'intéresse à une variété de domaines en plus des questions proprement économiques, soit les politiques sociales (santé, éducation, retraite, chômage, travail et vieillissement démographique), l'environnement, la gouvernance des secteurs public et privé. Au sein de l'OCDE, les pays s'emploient à coordonner des politiques intérieures et internationales.

Dotée d'un immense budget, l'OCDE abrite à Paris 1850 employés dont 700 experts qui accouchent annuellement de quelque 12 000 documents, 300 livres et 25 périodiques.

2. Les institutions économiques internationales

Trois institutions gouvernent l'économie mondiale :

- le Fonds monétaire international ;
- la Banque Mondiale ;
- l'Organisation mondiale du commerce.

À partir des années 1980, les idéologues néolibéraux commencent à voir l'État comme un problème, la solution étant le libre marché. Ces trois institutions sont dominées par les pays industriels les plus riches et par des intérêts commerciaux et financiers puissants.

- **Le Fonds monétaire international (FMI)** a pour « mission d'assurer la stabilité économique du monde » en prêtant des fonds aux pays qui traversent des difficultés financières et économiques. Dans plusieurs cas, il impose, **comme conditions à ses prêts, des**

réformes économiques et politiques appelées ajustements structurels qui ont pour effet d'accroître les inégalités sociales. Gouvernés par 183 États membres, les États-Unis y ont un droit de veto effectif. Son action est coordonnée avec celle de la Banque Mondiale. Les effets néfastes des réformes imposées par le FMI sont bien connus : chômage, famine, misère.

- **La Banque Mondiale (BM)** a pour mission le développement économique et s'occupe des problèmes structurels (ex. : chômage, inflation). **La BM apporte un soutien financier général aux pays en leur prêtant de l'argent moyennant des transformations économiques fondamentales** (ex. : dévaluation de la monnaie, désindexation des salaires, austérité budgétaire, libéralisation du commerce, privatisation des entreprises d'État, privatisation des terres). Elle s'assure ensuite de la révision des politiques sociales et économiques.
- **L'Organisation mondiale du commerce (OMC)** est une organisation qui regroupe 147 pays membres et dont l'objectif principal est d'étendre le libre-échange au plus grand nombre de pays et de secteurs possible. **Elle se veut la plus puissante organisation du monde : elle est la seule organisation internationale qui a la capacité de faire des règles, de les appliquer et de sanctionner les pays qui ne les respectent pas.** Elle est indépendante de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui n'a même pas une telle autorité. Elle donne une position privilégiée aux ministres du Commerce extérieur, très souvent en lien étroit avec les patrons.

L'OMC a notamment pour fonctions de gérer et voir à l'application des accords de commerce (14 accords obligatoires et 4 accords facultatifs) ; de régler les différends commerciaux ; de s'occuper des négociations commerciales et examiner les politiques commerciales de ses membres.

L'OMC propose de mettre à l'ordre du jour la « libéralisation », comme on dit pudiquement, de secteurs qui, dans des pays comme le nôtre, relèvent encore du service public, c'est-à-dire de la solidarité nationale. Ce qui

est ainsi programmé, si les citoyens n'y font pas barrage, c'est un véritable basculement dans un univers où tout deviendra marchandise, y compris le corps humain. Et cela, au seul profit des institutions financières et des multinationales. On est très loin, on le voit, de simples considérations de commerce international.

Ainsi, en application des principes de l'accès au marché et du traitement national, **l'OMC intervient non seulement dans le commerce pratiqué à l'intérieur de chacun des États, mais aussi dans leurs lois et règlements, tant au niveau national que local.**

3. Les acteurs économiques

- Les firmes multinationales/transnationales

Les multinationales sont caractérisées par « leur désir de toujours devenir plus grandes et plus diversifiées » (multifonctionnelle et multiproduits). Il va sans dire que les décisions prises par les multinationales le sont en fonction de leurs intérêts. Les délocalisations d'entreprises faites sans égard aux travailleurs ou aux populations locales sont éloquentes à cet égard.

Au début des années 1990, on recensait dans l'économie mondiale 37 000 firmes transnationales avec leurs 170 000 filiales. Toutefois, le véritable pouvoir reposait dans les mains des « deux cents premières » : des conglomérats dans les secteurs autant primaire, secondaire que tertiaire. Elles sont concentrées dans dix pays : Japon, États-Unis, Allemagne, France, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Corée du Sud, Italie et Pays-Bas.

En 2003, « parmi les 100 économies les plus importantes au monde, 51 sont des empires privés. Le revenu de Wal-Mart, douzième sur la liste, excède celui de 161 pays, c'est-à-dire que son revenu brut est plus élevé que la totalité des richesses, ou du produit intérieur brut (PIB), de ces pays².

Ces multinationales n'ont aucun compte à rendre aux populations sur lesquelles s'exerce leur pouvoir.

Avec l'accroissement sans précédent du pouvoir des grandes entreprises, particulièrement des multinationales, nous observons un déplacement du pouvoir politique vers ces grandes corporations.

Elles sont en train de supplanter l'État comme institution dominante de la société.

On assiste à une cascade de fusions et d'acquisitions : Mobil et Exxon, Chrysler et Daimler-Benz, Loblaw et Provigo, Donohue et Abitibi-Consol, AOL et Time Warner, Pechiney et Alu Group... Ces fusions permettent d'éliminer la concurrence et de hausser les prix en démolissant l'infrastructure de production.

Vous voulez des chiffres ?

- Le quart de la production mondiale est désormais le fait des multinationales.
- Mitsubishi est plus imposante financièrement que toute l'Indonésie, le 4^e pays le plus peuplé du monde.
- General Motors est plus gros que le Danemark ou la Norvège.
- Daimler-Chrysler dépasse désormais l'Afrique du Sud et l'Arabie Saoudite.
- Le revenu annuel de Siemens est plus important que celui de l'Irlande ou du Chili.

Un grand nombre d'associations de gens d'affaires aux plans international, continental et autres.

4. Les gouvernements des pays riches

Le Groupe des huit (G-8) a été formé en 1975 par les leaders de six démocraties industrialisées : la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les États-Unis et le Royaume-Uni. S'y sont joint le Canada (1976) et la Russie (1998). L'Union européenne (1977) assiste aux discussions à titre d'observateur officiel. Les discussions au G-8 se font d'une manière non officielle et les décisions se prennent de la même manière, sous la forme de *gentlemen agreement*.

En 1995, le G-7 décidait de s'engager à poursuivre une politique de réduction du déficit budgétaire. C'est dans ce contexte que le Canada a poursuivi sa politique de déficit zéro. En 2004, le G-8 s'est réuni à Sea Island en Georgie aux États-Unis. On remarquera qu'à chaque année, les leaders du G-8 se

² Murray Dobbin, *La grande fumisterie. Les transnationales à l'assaut de la démocratie*, Montréal, Écosociété, 2003, p. 38.

réunissent dans des lieux de plus en plus inaccessibles aux groupes contestataires.

Ainsi, les gouvernements appliquent de gré quand ils sont riches ou bons élèves ou de force quand ils ne le sont pas, les grandes visées économiques établies par les institutions internationales.

Alors que, dans une démocratie, les gouvernements devraient normalement et prioritairement travailler à la sauvegarde et au développement du bien commun, sous le règne néolibéral, ceux-ci se sont mis à la remorque et au service des investisseurs et des financiers. Ces derniers donnent leurs ordres et les gouvernements s'y plient.

Comment cela est-il possible ?

C'est possible parce que, de plus en plus, le pouvoir est concentré dans les mains d'un exécutif restreint, composé d'adeptes du dogme néolibéral et que le pouvoir législatif est mis devant le « fait accompli », après les négociations faites en catimini.

Les partis d'opposition, s'ils prennent le pouvoir, ne font pas mieux : ils sont liés par les engagements pris et, le plus souvent, sont imprégnés des mêmes croyances. Même les gouvernements qui se voulaient de gauche ont même vu qu'il n'y avait pas d'autre issue que de se soumettre au nouvel évangile du « tout au marché ».

5. Les investisseurs institutionnels

Les caisses de retraite, avec les compagnies d'assurances et les autres investisseurs institutionnels (maisons de courtage, etc.) contrôlent la somme de 21 000 milliards de dollars, soit plus que le produit national brut (PNB) de tous les pays industrialisés réunis. Les Américains, à eux seuls, en contrôlent la moitié.

En laissant de tels volumes de fonds privés errer çà et là, au gré des humeurs et de l'appétit de profit, les investisseurs se transforment en joueurs de casino confiant à la Bourse et à ses gourous des sommes monumentales (des transactions de l'ordre de 1 800 milliards de dollars s'effectuent autour de la planète, à chaque jour sur les marchés des taux de change). Les monnaies nationales n'échappent donc pas à l'appétit de ces spéculateurs qui en provoquent parfois l'effondrement. Des exemples : le Mexique en 1994, l'Asie en 1998 et plus récemment le Brésil, la Turquie et l'Argentine. **Des populations entières sont victimes de ce petit jeu qui provoque des crises humanitaires**

d'un côté et un accroissement indécent de la fortune de quelques individus déjà milliardaires, de l'autre.

a) Que veulent-ils tous ?

Ils veulent faire du monde entier un vaste et unique marché dominé par une poignée toujours plus restreinte de grandes transnationales et de grands groupes financiers, libres d'agir partout à leur guise, à la recherche de profits toujours plus considérables et de pouvoirs toujours plus grands.

LE MARCHÉ C'EST QUOI ?

Le marché, c'est l'ensemble de toutes les transactions, c'est-à-dire l'achat et la vente de tout ce qui est accessible tant au niveau local que national ou international. Les néolibéraux voudraient que tout soit à vendre, y compris les choses essentielles à la vie telles que l'eau...

Ils sont hostiles à la plupart des interventions de l'État dans l'économie (sauf s'il s'agit de l'armée ou de la police). **Ils sont pour le libre-échange entre les pays**, sans tenir compte des inégalités des richesses qui faussent le jeu. **Ils sont contre les syndicats et les lois qui favorisent le droit d'association.** Ils considèrent les dispositifs de protection sociale (assurance-hospitalisation, assurance chômage, aide sociale, assurance maladie, etc.) **qu'offre l'État comme un vol dont ils sont victimes. Ils veulent donc réduire les impôts. Les néolibéraux croient que l'État est un frein au développement.** Ils soutiennent que la réglementation est un obstacle à l'efficacité et à la rentabilité.

b) Comment font-ils ?

Leur croyance aveugle, transformée en croisade, a conquis l'esprit de l'ensemble des hommes et des femmes politiques au point de compromettre l'idée que les plus généreux se font de la justice sociale.

Les équipes gouvernementales nationales imposent donc, avec vigueur, les grandes consignes néolibérales :

- la déréglementation économique facilitant la libre concurrence (entre entreprises souvent très inégales) ;
- la réduction ou l'abolition des règles de protection des travailleuses et travailleurs, de celles de la culture et de l'environnement ;

- la réduction et la privatisation de services publics, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services sociaux et aussi des infrastructures comme l'eau, l'électricité, le téléphone ;
- l'ouverture des frontières aux entreprises étrangères ainsi qu'au capital international ;
- la réduction de l'appareil de l'État et de ses services ainsi que la réduction des impôts qui rend justement possible l'offre de services publics, « en temps normal ».

Tout devient commerce : on ignore les personnes et les nations ; on asservit les gouvernements s'ils ne sont pas déjà complices du nouvel ordre économique.

Habitée par une seule préoccupation, le profit maximum dans les plus courts délais, la machine néolibérale ignore les personnes humaines et, encore plus, les droits que ces personnes détiennent ou devraient détenir ; elle ignore les nations et leurs frontières nationales ; elle asservit les États et leurs gouvernements aux intérêts des transnationales et du grand capital.

c) Comment arrivent-ils à nous faire accepter tout cela ?

Ils arrivent à leurs fins en faisant de nos cerveaux « des territoires occupés » ! Pour ce faire, on nous

distrain, on nous amuse avec plusieurs émissions « grand public » prônant en douce l'individualisme, la compétition, la loi du plus fort, le moindre effort intellectuel, l'humour douteux, le confort d'abord.

On nous transforme dès le plus jeune âge en consommatrices et consommateurs compulsifs. La possession de biens à la mode tient lieu de personnalité. La vie se conjugue avec le verbe avoir !

On nous fait peur en nous entretenant sur tous les tons de finances publiques en péril, de fossé démographique, d'échec du modèle québécois, d'obligation d'agir vite avec des recettes magiques, en « avançant par en arrière ».

On nous informe « beaucoup », mais avec un discours unique, unidimensionnel, c'est-à-dire strictement sous l'angle de la rentabilité économique, un discours organisé, et entretenu par l'élite politique et financière néolibérale. Avec une telle désinformation, nous sommes devenus des « analphabètes » au plan politique. Qui dit analphabétisme, dit facilité de manipulation !

Bref, tout cela ne peut se faire sans nous. La psychologie de masse est à l'œuvre afin que nous soyons et demeurions des personnes individualistes, consommatrices, crédules, dociles, désengagées, dépolitisées et passives.

B) Les arguments des néolibéraux et nos contre-arguments

a) Le rôle de l'État

Nous n'avons que très peu conscience de l'ampleur et de l'importance de l'action de l'État dans nos vies. Lorsque nous tentons de définir « à quoi sert l'État », très peu de choses nous viennent à l'esprit : santé, éducation, on hésite, puis viennent le partage de la richesse et l'environnement. Rarement arrivons-nous à identifier d'autres interventions.

Dans son discours, le gouvernement libéral profite de cette « inconscience » en disant que ses priorités sont la santé et l'éducation. Nous laissant penser qu'il s'agit là de l'essentiel pendant qu'il coupe dans bien d'autres services essentiels.

Pour mieux saisir la place que prend l'État dans nos vies, il suffit d'essayer d'imaginer une journée normale, des choses les plus simples que l'on fait, pour comprendre que nous sommes entourés de services publics importants : routes, trottoirs, feux de circulation, déneigement, transport en commun, loisirs (piscine, bibliothèque, parcs, etc.), environnement, développement local, lois du travail, lutte à la pauvreté, soutien à la famille, électricité, justice, eau courante, financement des organismes communautaires.

Et pourquoi est-ce si important que ce soit des organismes publics et non des entreprises privées qui offrent ces services ?

- Parce que les services publics appartiennent à la population.

- Parce que le rôle de l'État est d'avoir une vision à long terme du développement de tout le territoire.
- Parce que les services publics seront administrés par un gouvernement que l'on peut critiquer et orienter par certains pouvoirs que nous avons comme citoyens et par l'exercice de notre rapport de force social.
- Parce que les entreprises n'ont aucun compte à rendre à la population.
- Parce que la priorité du secteur privé, ce n'est pas de donner des services de qualité, accessibles partout au Québec, peu importe les coûts, mais seulement de faire de l'argent, le plus rapidement possible.

L'État garant du bien commun

En fait, l'État est le garant de l'intérêt général, du bien commun. L'État est l'expression politique de l'intérêt public collectif.

L'État est un acteur central dans une société complexe où se côtoient et s'affrontent différentes forces politiques, religieuses, idéologiques, sociales et économiques.

L'État est la première institution de la société. Son rôle, c'est de s'assurer de la redistribution de la richesse, de la cohésion sociale, de la régulation de l'économie et des déséquilibres engendrés par le marché. Les gouvernements agissent sur l'économie de multiples façons. L'intervention gouvernementale sert plusieurs objectifs et il n'est donc pas surprenant qu'elle prenne diverses formes (taxation, dépenses, réglementation). La frontière entre l'intervention et la non-intervention de l'État va varier en fonction des fondements idéologiques du parti au pouvoir. Le courant néolibéral, actuellement en vogue, est anti-intervention par principe, le marché, le privé, est à priori, la meilleure solution.

Comme le disait Michel Venne dans un article du *Devoir* : « Jean Charest nie la société. Au lieu de favoriser le lien social, de tisser les relations entre les citoyens, il exacerbe les tensions, tue le goût de développer. Son idéologie, qui réduit l'État à un Wal-Mart des services publics dont le seul slogan est « le plus bas prix possible » (en anglais, bas prix se dit *cheap*), a prouvé partout dans le monde ses défi-

ciences. Et pourtant, lui qui prétendait être pragmatique s'entête à l'appliquer. Il appelle cela du courage. J'appelle cela de l'aveuglement dont nous paierons tous le prix. »

b) Le modèle québécois remis en question

Il faut changer le modèle québécois; il ne correspond plus au défi du XXI^e siècle ! Tel est le slogan que nous répète le gouvernement Charest ? Loin de dire que le modèle québécois est « la fin du monde », il n'en reste pas moins que quand les néolibéraux s'y attaquent, c'est le caractère social-démocrate de ce modèle qu'ils pourfendent.

Le procès fait au modèle québécois est essentiellement fondé sur trois accusations :

1. Ce modèle nous fait reculer par rapport aux autres nations comparables.
2. L'État québécois est comparativement lourd et coûteux, les fonctionnaires y sont plus nombreux qu'ailleurs.
3. Les Québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord. Les contribuables vivent donc dans un « enfer fiscal ».

Comparer le comparable !

Les Québécois sont aujourd'hui aussi riches que les Ontariens et, dans certaines classes, bénéficient même d'un niveau de vie supérieur. Il s'agit encore là de choisir les bons indicateurs pour le démontrer. Presque toujours, les économistes n'intègrent pas les coûts réels – comme ce qu'il en coûte pour se loger, se chauffer, se nourrir, se déplacer, s'éduquer – lorsqu'on mesure la richesse des citoyens d'une ville ou d'une province, par rapport à une autre. Ils ne s'en tiennent qu'au produit intérieur brut (PIB) par habitant ou au revenu moyen. De cette manière, si la richesse est concentrée entre quelques mains, ça ne donne pas une idée juste du niveau de vie réel des citoyens. C'est le cas aux États-Unis où, selon cette méthode, ils sont les plus riches de la planète, mais où le pourcentage de pauvres est le double de celui du Québec.

La firme d'experts-comptables KPMG a calculé le niveau de vie des résidents de différentes grandes villes canadiennes en tenant compte des coûts réels. Selon son calcul, dans toutes les tranches de revenus, le niveau de vie à Montréal est au moins égal, sinon supérieur à celui de Toronto. Elle montre que nous gagnons moins en salaires qu'en Ontario (14 % en moyenne), mais les coûts sont moindres aussi, de 16 %, surtout en ce qui a trait à l'habitation, aux assurances, à l'éducation et à l'électricité. Ajoutons à cela qu'une étude de Statistique Canada, l'étude de Murphy et Wolfson, affirme que la répartition de la richesse est meilleure au Québec que chez ses voisins. Le salarié québécois type détient donc une plus grosse part de la richesse de sa collectivité que son équivalent ontarien ou new-yorkais. Ce qui fait que d'un point de vue pratique, les 25 % des familles québécoises les plus pauvres ont un niveau de vie supérieur au 25 % des familles les plus pauvres au Canada, elles-mêmes mieux nanties que les 25 % familles les plus pauvres aux États-Unis.

Selon les calculs de Pierre Fortin, économiste, il y a seulement 1 400 \$ qui séparent le plus faible revenu canadien du plus élevé revenu américain, soit une différence de 6 %. Deuxièmement, on remarque que le revenu médian québécois est légèrement supérieur au revenu canadien. C'est un phénomène assez récent. Donc, la question qui se pose est de savoir si aujourd'hui, par rapport à nos voisins, le modèle québécois actuel, nous fait avancer ou reculer.

Le portrait est assez net. L'Institut de la statistique du Québec a publié en juin 2001 des indicateurs de compétitivité démontrant que, depuis 1991, le PIB par habitant progresse plus rapidement au Québec qu'au Canada, qu'aux États-Unis et que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Bref, on accuse aujourd'hui le modèle québécois de desservir les Québécois, alors qu'il n'a jamais été aussi efficace pour combler des écarts historiques et performer davantage que ses voisins.

Fonction publique : Y a-t-il épidémie de fonctionnaires au Québec ?

Depuis fort longtemps, nous entendons les conservateurs des gouvernements qui se sont succédé au Québec, nous dire que l'État est trop lourd, bureaucratique, aux effectifs boursoufflés. On nous compare souvent à l'Ontario. Selon les chiffres du Conseil du

trésor (fin 2002), il y a effectivement davantage de fonctionnaires au Québec, soit 12 par 1 000 habitants, alors qu'en Ontario, c'est seulement 8. La première chose qu'il faut signaler, c'est qu'en Ontario, les fonctionnaires municipaux assument des tâches, notamment l'aide sociale, dévolues ici aux fonctionnaires provinciaux. Cette correction faite, lorsqu'on inclut les fonctions publiques provinciales et municipales, on obtient vingt-deux (22) employés par 1 000 habitants au Québec pour vingt (20) en Ontario.

Mais la correction ne doit cependant pas s'arrêter là. Le Québec se charge de fonctions que le gouvernement fédéral exécute pour l'Ontario : Régie des rentes, gestion de la TPS, gestion de la main d'œuvre, sélection d'une partie de l'immigration. De plus, le Québec est davantage présent que l'Ontario dans plusieurs domaines : assurance-automobile, langue française, relations internationales. Lorsque tous ces ajustements sont faits, le ratio québécois chute à 20,3 par 1 000 habitants, contre 20 en Ontario.

Bref, compte tenu de la tâche à effectuer, le nombre de fonctionnaires dans un Québec social-démocrate est presque exactement équivalent à celui de l'Ontario conservatrice.

Fiscalité : les Québécois en ont-ils pour leur argent ?

La question à poser, ce n'est pas, est-ce que nous sommes trop taxés, mais plutôt est-ce que nous obtenons des services publics, à bon compte, alors que nos voisins doivent payer par le secteur privé.

Le ministre québécois des Finances a calculé que, si l'on avait appliqué au Québec en 2001, la structure fiscale ontarienne, les contribuables québécois auraient versé 1,2 milliard de moins au fisc québécois. Il a aussi calculé qu'en Ontario, les entreprises québécoises ont économisé 1,4 milliard par rapport aux impôts et taxes qu'elles auraient payés en Ontario.

Au global, les Québécois contribuables et entreprises paient donc 2,8 milliards de plus que s'ils vivaient en Ontario.

Mais si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que de nombreux services et avantages publics n'existent qu'au Québec :

- les services de garde à 7 \$
- les prestations pour enfants
- l'assurance médicaments

- les bourses pour étudiants et les frais de scolarité moins élevés
- le développement local et régional, des efforts supplémentaires dans le domaine de la culture, etc.

Tous ces services coûtent à peu près 4,1 milliards de dollars. À 4,1 milliard de dépenses, pour des services supplémentaires, les contribuables québécois reçoivent beaucoup plus que leur fardeau supplémentaire de 2,8 milliards. On notera toutefois, que plusieurs de ces dépenses appartiennent principalement à la classe moyenne (garderie, éducation, culture). Il en ressort clairement que pour chaque

dollar payé en impôt, le Québécois reçoit plus de services que l'Ontarien.

Si l'État québécois, actionnaire unique à Hydro-Québec, décidait d'aligner les seuls tarifs d'électricité résidentiels à ceux de 72 % supérieurs, en vigueur à Toronto, il pomperait plus de 2 milliards et demi de dollars dans ses coffres et pourrait baisser d'autant l'impôt sur le revenu, réduisant presque à néant, l'écart fiscal qui le sépare de l'Ontario, sans diminuer ses dépenses. Comme quoi, les Ontariens paient en électricité ce que les Québécois paient en impôt. Ils ont moins de services en retour.

ARGUMENT	CONTRE-ARGUMENT
Le modèle québécois nous fait reculer par rapport aux autres nations !	<p>Une étude de Statistique Canada démontre que 25 % des familles québécoises les plus pauvres ont un niveau de vie supérieur aux 25 % des familles les plus pauvres au Canada, elles-mêmes mieux nanties que les 25 % des familles les plus pauvres aux États-Unis.</p> <p>Une étude du Bureau de la statistique du Québec (BSQ) démontre que, depuis 1991, le PIB par habitant progresse plus rapidement au Québec qu'au Canada, qu'aux États-Unis et que dans la moyenne des pays de l'OCDE.</p>
L'État québécois est lourd et coûteux, les fonctionnaires y sont plus nombreux qu'ailleurs, en particulier qu'en Ontario !	Quand on compare avec les données de l'Ontario, il faut tenir compte que si l'on inclut pour l'Ontario les fonctionnaires municipaux effectuant des tâches de nature provinciale (aide sociale), les fonctionnaires fédéraux qui effectuent des tâches exécutées au Québec par la fonction publique (RRQ, TPS, CPMT, immigration); les domaines où le Québec est plus présent (assurance-automobile, langue française, relations internationales, etc., et bien, lorsque ces ajustements sont faits, le ratio québécois chute de 20,3 par 1 000 habitants contre 20 en Ontario.
Les contribuables québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord. Ils vivent dans un enfer fiscal !	<p>La question à poser, ce n'est pas, est-ce que nous sommes trop taxés, mais plutôt avons-nous des services publics à bon compte, alors que nos voisins doivent payer le secteur privé.</p> <p>Quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que de nombreux services et avantages publics n'existent qu'au Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les services de garde à 7 \$ • les prestations pour enfants • l'assurance médicaments • les bourses pour étudiants et les frais de scolarité moins élevés • le développement local et régional • les efforts supplémentaires dans le domaine de la culture, etc. <p>Ajoutons à cela que les seuls tarifs d'électricité résidentiels à Toronto sont 72 % supérieurs à ceux du Québec.</p> <p>Tout cela réduisant presque à néant l'écart fiscal qui sépare le Québec de l'Ontario.</p> <p>Une étude d'experts-comptables (KPMG) démontre que quand on tient compte des coûts réels, le niveau de vie à Montréal est au moins, égal, sinon supérieur à celui de Toronto, même si nous gagnons moins en salaire, les coûts d'habitation, d'assurances, d'éducation et d'électricité étant beaucoup plus élevés en Ontario.</p>

c) La fiscalité et les finances publiques du Québec

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Charest s'acharne à dramatiser la situation de la fiscalité et des finances publiques au Québec. D'après ce gouvernement, au Québec nous payons trop d'impôts, nous sommes les plus taxés en Amérique du Nord. Tout cela nuit à la compétitivité des entreprises, à l'investissement, ce qui se traduit par une croissance économique déficiente. Il faut donc remettre de l'ordre dans les finances publiques, ce qui signifie réduire la taille de l'État et baisser les impôts. C'est ce que le gouvernement Charest appelle « faire autrement ».

Premièrement, il faut rappeler que les services publics et les programmes sociaux dont le Québec s'est doté au cours des dernières décennies sont les résultats de choix de société. Deuxièmement, il faut rappeler que le déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral crée une pression énorme sur les services et les programmes sociaux du Québec.

Comparer l'incomparable

Quand le gouvernement Charest compare le niveau de nos dépenses publiques avec celui de l'Ontario, il ne dit pas que les programmes de soutien du revenu du Québec sont plus étendus et plus généreux qu'ailleurs; assurance-auto, assurance-médicaments, garderie à contribution réduite, frais de scolarité les plus bas au Canada, actions en faveur de la culture et de l'immigration, multiplicité des organismes de réglementations, etc. Il s'agit là de choix collectifs. En Ontario, les services, quand ils sont disponibles, sont davantage assumés de manière privée. Les coûts sont-ils avantageux? La couverture est-elle aussi étendue? L'accessibilité est-elle comparable? Bien sûr que non.

En Ontario, un parent seul avec un enfant, dont le revenu est de 30 000 \$, paie en moyenne 7 959 \$ en frais de garde, 12 654 \$ en logement et 2164 \$ en assurance-automobile, alors qu'au Québec, c'est 1 300 \$ pour la garderie, 6 624 \$ pour l'habitation et 832 \$ pour l'assurance-automobile.

Moins d'impôts, moins de services publics

D'après le gouvernement Charest, les baisses d'impôts permettent de mettre plus d'argent dans les poches des contribuables et ainsi stimuler l'économie. Ce qu'on oublie de dire à la population, c'est

que l'État, en se privant des revenus d'impôts devra diminuer ses dépenses et, donc se désengager ou réduire le financement des programmes sociaux et des services publics.

Oui, les citoyens auront plus d'argent dans leurs poches, mais cet argent devra servir en grande partie, à payer pour les augmentations de tarifs des services dont les gens continuent d'avoir besoin, soit les garderies, l'électricité, l'eau, l'assurance médicaments, l'assurance-auto, le transport en commun, etc.

Quand aux personnes à faible revenu, elles devront dans plusieurs cas, renoncer à ces services, car elles n'auront tout simplement plus les moyens de se les payer.

Le Québec s'est doté d'une politique fiscale permettant une répartition juste et équitable des services offerts à la population, et ce, en particulier, en matière d'assurance-maladie, de services de santé, d'éducation et autres c'est ce qu'il faut préserver.

Les gens d'affaires avec leur vision à court terme du profit rapidement fait ne semblent pas se rendre compte que les programmes de soutien du revenu, comme les pensions, l'assurance-chômage et l'aide sociale sont essentiels pour maintenir une forte demande des biens et services. En s'opposant à de tels programmes, ils contribuent à long terme, à la diminution de leurs propres profits.

Au fond, les détracteurs de la fiscalité actuelle, du déficit et de la dette disent qu'il est injuste de transmettre nos dettes aux générations futures. Ce qui n'est pas dit, c'est que les générations seront encore plus en mauvaise posture pour affronter l'avenir, si nous leur léguons un pays où l'on a détérioré la qualité et l'accessibilité aux services de santé et d'éducation publique, où l'on a renoncé à la création d'emploi et à un véritable système d'assurance-chômage et de soutien du revenu permettant de faire face aux besoins essentiels de la vie en société.

Quelques solutions pour améliorer l'état des finances publiques au Québec

Pour assurer l'avenir de nos services publics et de nos programmes sociaux, il faudrait premièrement, régler les problèmes de déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Malgré le fait que le Québec recevra pour les services de santé 100 millions de plus par année, et ce, pour les cinq prochaines années à la suite à l'entente fédérale-provinciale sur le financement de la santé ; malgré le fait que des ajustements à la péréquation fédérale entraîneront probablement, une bonification annuelle de l'ordre de 500 millions de dollars, au total nous nous trouvons largement en dessous des attentes du gouvernement du Québec et des besoins de la population. Ajoutons à cela qu'en matière d'enseignement post secondaire et d'aide sociale, les coupes aux transferts fédéraux représentent un manque à gagner pour le Québec depuis 1996. Il faut s'assurer de mettre en place les mécanismes et les niveaux de transfert qui permettront d'assurer un financement adéquat dans ces domaines.

Augmenter la contribution des entreprises au financement de la santé et des services sociaux

La principale source de tension sur les finances publiques du Québec vient et continuera à venir de la croissance des dépenses de santé. Si des sources de financement supplémentaires s'avèrent nécessaires pour soutenir le développement de notre système public de la santé, nous suggérons de

relever le niveau de contribution des entreprises au Fonds des services de santé. En effet, ces derniers bénéficiant d'un régime fiscal avantageux, pourraient sans mal hausser leur contribution. Rappelons ici qu'en 1964, les sociétés payaient 61 % de l'impôt sur le revenu et les particuliers 39 % alors qu'en 2003-2004, elles ne payaient plus que 19 % et les particuliers 81 %. Donc, à plus long terme, au-delà de la hausse de contribution au Fonds des services de santé, il faut aussi travailler à rétablir l'équité fiscale entre les particuliers et les entreprises.

Soutenir l'emploi et la création d'emploi, investir dans l'éducation et la formation

Quand on y regarde de près, on s'aperçoit que les salaires, les inégalités ou tout autre indicateur du bien-être économique évolue dans le même sens que l'emploi. Le gouvernement devrait donc faire du développement de l'emploi une priorité continue. Dans le même sens, il devrait accorder une importance toute spéciale à l'éducation et à la formation, des éléments essentiels pour la qualité des emplois créés. Les fermetures d'usines de textiles à Huntington (Montréal), en décembre dernier, sont un bon exemple de l'urgence d'agir.

ARGUMENT

Nous payons trop d'impôt en comparaison de nos voisins.

CONTRE-ARGUMENT

Pour plusieurs services publics au Québec, nos coûts sont plus avantageux, notre couverture est plus étendue, l'accessibilité est plus grande qu'en Ontario.

Pour un parent seul avec un enfant dont le revenu est de 30 000 \$

Frais inhérents pour :	Description	Québec	Ontario
	Garderies	1 300 \$	7 959 \$
	Coût du logement	6 624 \$	12 654 \$
	Assurance-automobile	832 \$	2 169 \$
	Coût de vie global	9 454 \$	23 628 \$
	Total des coûts	10 167 \$	23 185 \$

Pour assurer l'avenir de nos services publics, il faut faire autrement, baisser les impôts, remettre de l'argent dans les poches des contribuables pour stimuler l'économie.

En diminuant les impôts, le gouvernement devra diminuer ses dépenses et, donc, couper dans les services publics et les programmes sociaux. Certains contribuables auront plus d'argent dans leurs poches, mais ils devront s'en servir pour payer les augmentations de tarifs (transport, électricité, eau, etc.) de même que les services qui seront privatisés, mais dont ils auront encore besoin. Quant aux personnes à faible revenu, elles devront dans plusieurs cas, renoncer à ces services, n'ayant pas les moyens de se les payer.

d) Pour en finir avec l'obsession de la dette

Nous avons vécu au-dessus de nos moyens, nous avons endetté les générations futures ! Les baby-boomers ont vidé le frigidaire et laissé leurs dettes aux jeunes. Tels sont les arguments que nous servent les Charest, les Dumont et autres porte-parole de cette thèse.

Mais en définitive, quand on regarde de près, on s'aperçoit que ce discours ne vise qu'à légitimer l'action gouvernementale qui coupe, déréglemente, décentralise et privatise. En répétant inlassablement à la population que le pays est endetté et qu'il faut y remédier, on espère que les citoyens eux-mêmes et les jeunes, en particulier, adhèrent à ce discours.

De quelle dette parlons-nous ?

Mais tant qu'à parler de dette, parce que dette il y a, parlons-en sérieusement et non à coup de slogans, d'idéologie, de phrases creuses et mensongères. D'où nous vient cette dette ? Quelles en sont les causes réelles ? Avons-nous vécu au-dessus de nos moyens ? Avons-nous délapidé les fonds publics pour notre petit confort à court terme ?

Saviez-vous que selon les chiffres mêmes du gouvernement canadien, les dépenses pour les programmes sociaux n'étaient responsable que pour 3 % de l'augmentation de la dette canadienne alors que la politique des hauts taux d'intérêt pratiquée par le gouvernement canadien dans les années 1970-1980 est responsable de 50 % de l'augmentation de la dette canadienne de 1975 à 1991. Quant aux 44 % restant, l'argent s'est envolé dans les abris fiscaux créés par le gouvernement.

C'est à partir de 1991 que le gouvernement canadien commence son opération « remboursement de la dette ». Quant au Québec, la politique monétaire du gouvernement a bien évidemment eu des effets sur la dette publique, mais **la plus grande partie de cette dette est composée des investissements que nous avons consentis pour développer des services publics et des infrastructures modernes**. Ajoutons à cela qu'au cours de ces deux décennies, l'économie canadienne a été secouée par les chocs pétroliers et elle a été frappée de plein fouet par deux récessions majeures.

Un peu d'histoire

Il faut souligner que le recours à l'emprunt pour financer les activités de l'État est parfaitement légitime et justifiable. Il faut surtout se rappeler que c'est au moment de la grande crise de 1929, que les gouvernements et le grand capital réalisèrent que pour freiner la contestation sociale et la remise en cause du système, il fallait intervenir. L'intervention de l'État devint donc le moyen de diminuer les effets de la crise sur la population ; il permit aussi de redonner de l'oxygène au système en relançant une certaine demande de consommation de biens et services.

Dans les décennies qui suivirent, l'industrialisation du Québec nécessita de moderniser les infrastructures, la fonction publique et les services publics. Des investissements massifs furent donc consentis afin de répondre aux besoins des entreprises et aux revendications de la population en matière d'éducation et de santé publique.

Constituer un patrimoine

On nous parle beaucoup de la dette publique, mais on oublie de parler clairement à la population de ce qui a été créé et réalisé à partir de ces emprunts massifs, faits au moment de la Révolution tranquille. **On ne nous parle pas de ces « actifs » et de ce « patrimoine » qui constituent aujourd'hui la richesse de notre société : ces écoles, ces cégeps, ces universités, ces hôpitaux, ces CLSC, ces routes, ces musées, etc. Ils constituent « l'avoir net » des Québécois. Ce patrimoine, il atteint aujourd'hui environ sept fois le montant de la dette publique. Ce n'est pas si déprimant comme héritage.**

Ajoutons à cela que la société, dans son ensemble, récupère avec un énorme bénéfice les sommes considérables investies dans l'éducation des jeunes. Également, la qualité du système socio sanitaire est un facteur déterminant pour le bien-être collectif. Le degré de développement des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, du réseau d'électricité et autres services d'utilité publique conditionne aussi le niveau et le rythme de l'activité économique.

Comme on l'a vu, à partir de la crise des années trente, le recours à l'emprunt prend encore plus d'importance en temps de récession. L'endettement se justifie pleinement pour compenser la

faiblesse du secteur privé. Nous pouvons donc conclure que considérer la dette publique comme un boulet attaché aux pieds des générations futures reflète une incompréhension du phénomène. Il s'agit d'une dette collective qui ne peut être assimilée à la dette d'un particulier.

De plus, cette dette canadienne et québécoise, nous la devons à nous-mêmes ; elle n'est due aux étrangers que dans une très faible proportion ; nous conservons donc le contrôle sur nos choix économiques et politiques.

Il faut savoir que la dette publique du Canada représente 41,1 % du PIB, alors que c'est à peu près 32 % au Québec. Mais ce qu'il importe de

savoir pour considérer positivement ou négativement ces chiffres, c'est que, selon le traité Maastricht (Union européenne), une dette qui se situe en bas de 60 % du PIB est très acceptable et ne met pas du tout en danger l'avenir économique du pays.

Finalement, au rythme où vont les choses, le poids de la dette fédérale dans l'économie sera ramené au niveau des années 70, dans moins d'une quinzaine d'années, sans qu'il soit nécessaire de rembourser un sou. Au Québec, les progrès seront moins spectaculaires, mais ils suivront la même tendance, alors pourquoi continuer à diminuer les services publics et les programmes sociaux sous prétexte de continuer à rembourser la dette ?

ARGUMENT	CONTRE-ARGUMENT
Nous avons vécu au-dessus de nos moyens !	En contractant des emprunts pour amener le Québec à l'ère moderne, nous avons bâti une société dans laquelle les citoyens et nos enfants peuvent étudier et avoir accès à des soins de santé.
Il faut absolument faire de la diminution de la dette, une priorité, il faut apprendre à faire autrement !	Au rythme où vont les choses, le poids de la dette dans l'économie sera ramené au niveau des années 70 dans une quinzaine d'années, sans qu'il soit nécessaire de rembourser un sou. La croissance et les bas taux d'intérêt font déjà plus pour réduire la dette que n'importe quelle contribution financière.
Nous avons endetté les générations futures !	La dette publique nette du Québec est de 86,1 milliards en 2003-2004, alors que la valeur nette nationale est de 880 milliards. Sur le plan historique, aucune génération n'aura reçu un tel héritage. Nous avons constitué un patrimoine qui fait la richesse de notre société. Notre système d'éducation et de santé, nos infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, notre réseau d'électricité sont autant l'actif que nous léguons aux générations futures. Pas si déprimant comme héritage.

e) Le vieillissement de la population ; ce n'est pas l'apocalypse !

Le vieillissement de la population aura un impact catastrophique sur les finances publiques ! Les personnes âgées obtenant plus que leur part de dépenses publiques, cette distribution injuste des ressources de la société mènera à un conflit intergénérationnel !

Ce discours dominant associe le vieillissement de la population, la diminution de la population active et difficultés économiques.

Pourtant, de nombreux pays dont la population est plus vieille que la nôtre, comme la France et l'Allemagne, affichent des rendements supérieurs au Québec et au Canada.

Quand on regarde de près, on s'aperçoit que l'impact du vieillissement sur les dépenses publiques est loin d'être ce que le gouvernement nous dit. Au contraire, en 2001, les dépenses publiques ont augmenté de 1 % à cause du vieillissement c'est 1,2 % qui est prévu en 2011 et 1,4 % en 2021. Même une étude du Ministère des Finances du Canada conclut qu'à long terme, la situation financière des gouvernements provinciaux et fédéral devrait être soutenable.

Au fond, tout ce discours sert au gouvernement à rendre crédibles tous les changements majeurs qu'il veut opérer.

Le vieillissement, une menace pour le système de santé ?

Comme pour les dépenses publiques en général, les changements démographiques ont causé une hausse des coûts de santé de 1,8 % entre 1981 et 1991. Cette tendance devrait se maintenir au cours des prochaines décennies jusqu'en 2026. Le gonflement des coûts de santé serait davantage lié au prix des nouveaux médicaments et des nouvelles technologies médicales.

Même les analyses annuelles de l'OCDE sur la santé relativisent et contestent le caractère apocalyptique du vieillissement de la population. On y démontre, notamment, qu'une grande proportion des coûts de la santé qu'engendre un individu, se concentre sur les six (6) derniers mois de la vie, et ce qu'on décède à 50 ou 60 ans. De plus, les populations des pays occidentaux ont un meilleur état de santé, et cela ira en s'améliorant.

Quant aux commissions Clair et Romanow qui ont porté sur l'avenir des soins de santé au Québec et au Canada, elles ont aussi évité de dramatiser l'impact qu'aura le vieillissement de la population sur l'augmentation des coûts de santé, n'y voyant pas le spectre d'une catastrophe.

Comme le vieillissement de la population se produira sur une période relativement longue, il est possible d'assurer la préparation nécessaire. Il suffit de continuer à ajuster la fiscalité aux besoins.

Les pénuries de main d'œuvre

Quant aux éventuelles pénuries de main-d'œuvre, il faudra rendre le travail plus attractif, améliorer les conditions de travail et les salaires, assurer le droit des personnes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, valoriser les compétences et améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

L'équité intergénérationnelle

En matière d'équité intergénérationnelle, il faut rappeler que la génération qui se retirera graduellement du marché du travail est mieux organisée que n'importe quelle autre dans l'histoire, pour subvenir à ses propres besoins financiers et elle continuera à contribuer aux charges sociales dans la mesure de ses moyens.

Selon une étude de Statistique Canada, les deux tiers des ménages québécois de 45 à 64 ans vont probablement disposer d'épargnes privées suffisantes pour s'assurer à la retraite un revenu de remplacement d'au moins les deux tiers de leur revenu d'emploi. Leurs revenus seront complétés par les prestations de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et par les pensions de sécurité de vieillesse du gouvernement fédéral, tout imposables. Ces personnes paieront moins d'impôt certes mais, d'un autre côté, le manque à gagner pour les gouvernements sera atténué par la réduction des dépenses fiscales au titre des régimes de pension et de REER qui sont présentement substantiels. Au Québec, les pertes de recettes fiscales associées aux déductions pour le régime de retraite étaient estimées à 3,8 milliards de dollars en 1999.

Une des questions les plus épineuses demeure celle de l'équité fiscale intergénérationnelle, autrement dit la comparaison entre les impôts payés et les bénéfices auxquels les différentes générations auront droit.

Pour éclairer la réflexion, certains économistes ont mis au point une méthodologie appelée « comptabilité des générations ». Selon cette approche, un déséquilibre est constaté si les générations futures doivent supporter des impôts nets supérieurs à ceux des générations qui naissent aujourd’hui. Selon une de ces études qui a porté sur 17 pays, seul le Canada semble être en équilibre. Seulement trois pays, la Suède, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande présentent un déséquilibre négatif, c’est-à-dire que la poursuite des politiques laissera aux générations futures une imposition nette plus faible. Même si de telles études doivent être prises avec certaines réserves, celle-ci a le mérite de montrer que, dans le cas du Canada, il ne semble pas y avoir péril en la demeure.

En ce qui a trait aux craintes sur les caisses de retraites, rappelons-nous que des ajustements ont été faits aux régimes publics de pension pour tenir compte du vieillissement de la population.

Le but de la démographie apocalyptique

Bref, toutes les études réalisées tant au Québec qu’au Canada et ailleurs dans le monde convergent : le vieillissement ne représente pas une menace pour l’avenir de nos services publics, de même que pour l’équité intergénérationnelle.

Tout ce discours sur la démographie apocalyptique n’est qu’un outil politique servant à un projet beaucoup plus funeste, celui de démanteler ce qui reste de l’État providence. Le vieillissement de la population perçu comme une menace est utilisé comme une arme pour attaquer les programmes sociaux et les services publics, pour exiger des coupes dans les acquis sociaux et pour promouvoir les méthodes du secteur privé, les partenariats public-privé ou la privatisation tout court de ces services et programmes.

ARGUMENT	CONTRE-ARGUMENT
Le vieillissement de la population aura un impact catastrophique sur les finances publiques !	De nombreux pays dont la population est plus vieille que la nôtre, comme la France et l’Allemagne, ont des rendements supérieurs au Québec et au Canada.
Le vieillissement de la population mènera à une explosion des coûts des services de santé.	En 2001, les dépenses publiques ont augmenté de 1 % à cause du vieillissement, c’est 1,2 % qui est prévu en 2011 et 1,4 % en 2021.
Les générations futures devront financer tous les coûts pour une population vieillissante. Pour cinq personnes qui supportaient le financement des services publics, il n’en restera plus que deux dans les décennies à venir.	Entre 1981 et 1991, les changements démographiques ont causé une hausse des coûts de santé de 1,8 %. Cette tendance devrait se maintenir jusqu’en 2026. Le gonflement des coûts de santé est plus attribuable au prix des médicaments et des nouvelles technologies médicales. Les analyses de l’OCDE, du gouvernement canadien, de la commission Romanow et de la commission Clair ne cautionnent pas cette approche apocalyptique. La génération qui se retirera est mieux organisée que n’importe quelle autre dans l’histoire pour subvenir à ses propres besoins financiers et elle continuera à contribuer aux charges sociales dans la mesure de ces moyens.

f) Décentraliser à tout prix ?

Il ne se passe pas une semaine sans que la question de la décentralisation, de la déconcentration ou de la régionalisation ne soit abordée sous un angle ou sous l'autre au Québec. Comme dans d'autres sociétés, c'est une tendance qui ne relève pas d'une génération spontanée et qui n'est surtout par le fruit du hasard.

Contrairement à ce que plusieurs croient, cette tendance ne tient pas uniquement au seul désir des gouvernements de se départir de certaines de leurs responsabilités et de se délester des coûts qui y sont associés. Certes, cette dimension de la problématique est bien réelle et il ne saurait être question de la sous-estimer. Elle doit être mise en perspective avec d'autres causes, toutes aussi déterminantes.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et se conjuguent pour donner corps à cette tendance :

- le constat d'échec de certaines politiques centralisées qui ont prévalu au Québec, notamment, en matière de développement régional
- la critique de certaines lourdeurs et inefficacités des bureaucraties étatiques
- l'appétit des élites et des bureaucraties des paliers inférieurs pour de nouveaux pouvoirs et de nouvelles ressources
- le désir légitime des responsables « de première ligne » de voir les lieux de décision se rapprocher des lieux d'action
- l'aspiration naturelle des populations locales et régionales à contrôler les moyens de leur développement dans un contexte d'aggravation des inégalités entre les régions
- la volonté de faire contrepoids à la distanciation des pouvoirs provoquée par la mondialisation, en renforçant les échelons local et régional.

Une tendance lourde

Mais la tendance lourde dans cette tendance générale semble être une volonté de voir une partie des responsabilités de l'État décentralisée vers les régions, de manière à ce que ces dernières assument

des services et contribuent aussi à leur financement, d'une manière ou d'une autre.

Le contexte de globalisation des économies et des mondialisations des marchés amène les gouvernements à considérer que :

- Il est nécessaire d'établir un lien plus direct entre les personnes et les institutions politiques.
- La globalisation exige des gouvernements qu'ils deviennent plus efficaces et plus performants dans les fonctions qu'ils exercent.
- Pour conserver sa place, le Québec doit se doter d'instruments nouveaux qui impliqueront des révisions dans les façons de faire de l'État par rapport à ses fonctions traditionnelles.

Tout cela en accord parfait avec les orientations de l'OCDE qui stipulent que « l'État ne doit plus être considéré comme un dispensateur de largesses, mais comme un partenaire (au même titre que le privé) qui permet aux individus de prendre des initiatives et mieux maîtriser les aléas de leur existence et leur donne des moyens de le faire ». Ce discours de l'actuel gouvernement est inscrit dans la réflexion gouvernementale depuis des décennies.

Nous n'avons jamais été d'accord avec une telle vision de la décentralisation et de la régionalisation, car elle utilise des aspirations démocratiques des citoyens pour appliquer une série de mesures qui jetteront plutôt les bases d'un développement inégal des régions, de leur mise en concurrence. Ce qui est en cause, c'est l'accessibilité à des services publics de qualité partout au Québec.

De nouvelles structures régionales

Dès l'année dernière, Québec a créé de nouvelles instances municipales, les conférences régionales des élus (CRÉ); les CRÉ seront appelées à jouer un rôle de premier plan dans la « réingénierie » dans le contexte de la régionalisation et de la décentralisation promises. À lire les commentaires du président de la CRÉ de Montréal, le conseiller municipal Georges Bossé, on peut prendre la mesure de ce qui est en train de se passer :

« Ça fait longtemps qu'il y a une certaine méfiance entre l'État et les municipalités quand on parle de

régionalisation ou de décentralisation. Dans le passé, les gouvernements ont plutôt fait un partage des factures qu'une division de responsabilités ou un transfert de responsabilités sans que les budgets suivent. C'est la fois où on va le plus loin », affirme-t-il.

La CRÉ de Montréal est prête à assumer un rôle de leadership accru « dans tous les domaines, en éducation, en santé, en développement communautaire, par exemple, pour identifier qui est plus à même d'offrir un service pour la communauté », souligne M. Bossé, qui applaudit à la fin du « mur à mur ».

Rappelons que les Conférences régionales des élus (CRÉ) regroupent les élus fédéraux, provinciaux, les maires et les préfets d'une même région (nommés par le gouvernement). La société civile représentera seulement 25 % du Conseil (nommé par la CRÉ).

Une chose est sûre, nous n'acceptons pas que la consultation des organisations représentatives de la société civile soit réduite à sa plus simple expression. Nous n'avons rien contre l'existence d'une instance régionale qui regroupe les élus, c'est la démocratie représentative. Par ailleurs, nous rejetons le fait que les CRÉ décident qui représentera la société civile. Dans les débats que nous ferons à court terme, il faudra que nous parlions de notre vision de la démocratie participative, que nous réfléchissions à la manière d'assurer notre participation et celle des autres groupes de citoyens, aux discussions entourant tout ce qui touche le développement des régions.

Une décentralisation à la carte

Selon le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), le gouvernement a l'intention d'appliquer un programme de décentralisation à la carte pour revoir en profondeur le rôle et la taille de l'État. Toutes les responsabilités en matière de développement économique régional et de coordination du développement régional pourraient être dévolues aux élus municipaux par le biais des CRÉ. Selon eux, il faudra bien évaluer les risques associés à ce transfert des responsabilités, comme la mise en concurrence des régions, notamment, dans le secteur des ressources naturelles. Ajoutons à cela que, par manque d'effectifs, les municipalités pourraient être tentées de faire affaire avec le secteur privé ou de mettre en place les PPP comme le prévoit le projet de loi 62. Sans parler des possibilités de sous-traiter qui sont facilitées par les modifications qui ont été apportées à l'article 45 du Code du travail.

Éducation collégiale – en avant toute

De la même manière, nous pouvons nous inquiéter des projets de décentralisation du gouvernement en matière d'éducation, particulièrement, avec les récents développements dans le réseau collégial. En faisant de la décentralisation des cégeps la trame de fond de ses orientations générales sur l'avenir du réseau collégial, en présentant cette dernière comme permettant rapprochant le lien de décision du lien d'action et en montrant sa confiance envers les institutions régionales, le gouvernement tente de présenter la face positive de cette restructuration.

Comment s'opposer à un rapprochement de la base à un développement plus centré sur les besoins du milieu ? Le seul hic québécois de la décentralisation des cégeps, et il est majeur, est que le rapprochement avec le milieu semble s'être arrêté aux besoins des directions et des entreprises locales. Les étudiants et les étudiantes, les membres du personnel ont été ignorés dans ce processus de réformes des cégeps.

Un des meilleurs exemples de ce que peut entraîner la décentralisation des cégeps est l'habilitation. L'habilitation est une disposition qui permettrait à un cégep d'émettre son propre diplôme. Si une telle disposition était appliquée, nous assisterions à la naissance d'inégalités entre les cégeps, à une fragilisation du réseau et à la création d'une hiérarchisation des établissements ; les « bons » cégeps qui décernent leur diplôme et les autres qui décernent le diplôme d'État. Le message derrière tout cela : les cégeps les plus « efficaces et efficients » peuvent se débrouiller sans trop d'intervention de l'État. Dorénavant, ce sera la concurrence et la compétition entre les cégeps qui sera de mise pour attirer et conserver les « clients » et ainsi s'assurer un financement adéquat.

Les enjeux de la décentralisation

Quand on regarde les intentions du gouvernement, on s'aperçoit qu'à peu près toutes les dimensions de l'action gouvernementale, des fonctions de l'État, pourraient être visées d'une manière ou d'une autre par un processus de régionalisation, de décentralisation.

Pour saisir les enjeux et apprécier les projets de décentralisation et de régionalisation qui nous sont présentés ou imposés, il importe de vérifier si le projet est porteur :

- de plus ou moins de démocratie et de possibilités d'intervention des citoyens ;
- de plus ou moins de services publics sur tout le territoire ;
- de plus ou moins d'inégalités, à partir de celles qui existent déjà ;
- de plus ou moins de financements publics, par rapport aux besoins des territoires et des habitants.

En particulier, alors que les villes et les villages sont de plus en plus confrontés à des restructurations, à des fermetures d'usines et à des licenciements collectifs, il faut se demander en quoi cette décentralisation apporte-elle une plus ou moins grande capacité à agir relativement à ces tragédies et en faveur de l'emploi.

Comme nous avons pu le constater, les pressions en faveur d'une décentralisation ou d'une régionalisation sont multiples. Elles proviennent non seulement du gouvernement mais de différentes institutions et groupes de la société civile représentant des citoyens. L'enjeu par rapport à ce processus, c'est de l'influencer de telle manière que la résultante soit plus de démocratie sociale, économique, politique et culturelle.

g) Les PPP ou le retour au XIX^e siècle

Aux dires du gouvernement Charest, pour réussir notre entrée dans le siècle nouveau, pour accroître notre prospérité, pour rester fidèles à nos idéaux de justice et de compassion et conserver les services publics auxquels nous tenons, nous devons repenser nos façons de faire. En un mot, il faut moderniser l'État québécois.

Mais l'emploi de ce vocable cache en fait les véritables intentions du gouvernement : pour diminuer la taille de l'État, il faut soumettre l'action gouvernementale aux impératifs du marché et, au premier chef, à ceux de la concurrence et de la compétitivité.

La diminution de la taille de l'État doit permettre d'étendre la notion de service à tous les services publics, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, d'incarcération, d'infrastructure routière ou d'environnement. Ce qui se prépare, c'est la transformation des biens et des services publics en biens et services privés. Les PPP sont généralement présentés comme outils économiques qui visent à introduire une logique de marché dans les services publics.

Nous vivons dans un monde d'interdépendance et de concurrence internationale. Nous devons être pleinement concurrentiels. Ce n'est pas une question de choix, c'est une question de survie. Il faut nous adapter, se plaît à répéter le premier ministre Charest.

Mais nous adapter à quoi ? Aux conditions et aux règles contenues dans plusieurs accords commerciaux (AGCS, ALENA, AMC, ACI) qui reposent sur le postulat que la libéralisation du commerce promeut la croissance économique et que la taille de l'État ralentit cette croissance. En conclusion, il faut réduire les dépenses de l'État pour hausser le taux de croissance.

C'est la remise en question d'un long cheminement en tant que société pour s'éloigner de ces modèles où le secteur privé était fournisseur de services pour en venir au concept de services publics. Et là, l'introduction des partenariats public-privé ou PPP est une façon de retourner à un modèle de la fin du XIX^e siècle. On a changé un peu le discours pour le présenter comme le modèle du futur, mais cela demeure le modèle d'une autre époque.

Qu'est-ce qu'un PPP ?

Mais au sens de la « Politique cadre sur les partenariats public-privé, qu'est-ce qu'un PPP ? C'est un contrat :

- à long terme par lequel un organisme public associe une entreprise du secteur privé à la conception, la réalisation et l'exploitation des projets de l'administration publique
- qui établit un partage des responsabilités, des risques et des bénéfices entre les partenaires public et privé
- qui stipule les résultats à atteindre pour améliorer une prestation des services aux citoyens.

Dit autrement, nous pouvons brièvement résumer le phénomène de PPP comme étant des projets où le secteur privé finance, élabore, construit et gère des infrastructures comme des routes, des écoles, des centres de détention et des hôpitaux. En retour, le secteur public s'engage à louer l'infrastructure au partenaire privé pour une période de trente ans.

En Grande-Bretagne, pays cité en exemple par le premier ministre Charest et M^{me} Forget, présidente du Conseil du trésor, il y a eu plus de 600 projets

équivalant à des PPP, dont 40 hôpitaux, 200 écoles et prisons, des équipements militaires et le traitement de l'eau, les investissements totalisant 120 milliards de dollars canadiens et les prévisions estiment à 206 milliards le montant futur consacré à des futures ententes jusqu'en 2026.

Le secteur santé, une cible de choix

Plusieurs acteurs s'entendent pour dire que le secteur de la santé recèle le plus fort potentiel de développement de partenariats public-privé, et ce, pour plusieurs raisons :

- parce que c'est le secteur d'activité gouvernementale qui recueille le plus de deniers publics (36 % du budget total de la province) ;
- parce que mathématiquement, c'est le secteur offrant le plus de potentiel de développement ;
- parce que l'on a créé de toutes pièces, une psychose sociale sur la viabilité du système de santé public et sur le vieillissement de la population entraînant ainsi un discours qui rend inévitable un changement draconien des façons de faire.

La santé publique, on ne peut pas s'en priver

Pourtant, les quelques exemples suivants de dérapage lors de partenariats canadiens sont, toutefois, suffisants pour conclure que les PPP sont très risqués, voire inappropriés dans les secteurs relevant de la santé publique :

- les évènements ayant conduit au scandale du sang contaminé ;
- la déréglementation et le désengagement qui ont mené à la contamination de Walkerton par la bactérie E-coli ;
- le processus d'approbation de médicaments par Santé Canada, financé à présent, par les laboratoires pharmaceutiques ;
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) faisant la promotion des aliments au lieu de la réglementer.

Ouvrir le secteur de la santé et des services sociaux aux partenariats public-privé (PPP), ce n'est pas moderniser l'État. C'est le faire reculer à l'ère où les

services et les soins de santé étaient un privilège privé plutôt qu'un droit public.

Mais est-ce que privatisation rime avec meilleure performance ? Dans le secteur de la santé, prenons l'exemple des États-Unis et de la France.

Alors que les États-Unis qui ont un système de santé à 56 % assuré par le secteur privé, et aucune assurance-maladie universelle, arrivent 37^e, selon la dernière étude de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), (menée sur la performance des systèmes de santé), la France, dont le secteur public assume 70 % des dépenses de santé en plus d'une couverture universelle à l'assurance-maladie, arrive en premier rang.

Les instances municipales, au cœur de la réingénierie

Quand on y regarde de près, on s'aperçoit que les instances municipales seront au premier rang des organismes publics mis à contribution dans la réingénierie de l'État. C'est une métamorphose complète de la structure juridique de tous les réseaux techniques des services municipaux (l'aqueduc, l'égout, les transports en commun, la voirie, la cueillette des ordures, par exemple) qui est envisagée. Les municipalités pourront, en vertu du projet de loi 62 sur les compétences municipales, faire des PPP ou même privatiser plusieurs de leurs responsabilités actuelles, dont le traitement et la distribution de l'eau.

Les instances municipales pourront également acquérir le droit de subventionner l'entreprise privée, alors qu'au même moment le gouvernement Charest tente de réduire l'interventionnisme de l'État.

Tout cela ressemble à un retour en arrière, d'un point de vue transitoire, les municipalités ayant été les premiers organismes publics à expérimenter ce qu'on appelle aujourd'hui les PPP. Puis au cours du XX^e siècle, elles ont acquis des responsabilités de services publics. C'était bien avant les prises en charge nationales au cœur de la Révolution tranquille, ce modèle québécois arrivé au bout de son temps, selon le gouvernement Charest.

Un attaque aux conditions de travail

Le traitement salarial des employées et employés est l'enjeu majeur des conditions de travail concernant les ententes de PPP. Dans la plupart des cas,

l'efficience du privé ne s'opère que par l'attribution de salaires moindres et de conditions de travail plus précaires. Cette efficience que l'on prête si facilement au secteur privé nous laisse perplexes. Par exemple, comment un gestionnaire privé pourrait-il diminuer les coûts au sein d'un système de santé déjà fortement rationalisé dans les dernières décennies par les compressions budgétaires, mises à la retraite et les réformes ?

La marge de manœuvre du gestionnaire privé passe donc, nécessairement, par une réduction des conditions salariales. Aux dires même de certains économistes, la conséquence la plus déplorable de cette nouvelle gestion publique, des PPP est l'augmentation et l'accroissement des inégalités, qu'entraînent inévitablement le recours à la flexibilisation du travail et l'imposition de salaires et de conditions de travail nécessairement plus faibles que celles qui prévalent dans le secteur public.

Au fond, quand le gouvernement nous demande en commission parlementaire ce que nous pensons des PPP, il devrait honnêtement nous poser la question suivante : prenons l'eau, par exemple, c'est un sujet bouillant, souhaitez-vous qu'il soit instauré au Québec un mode de gestion de l'eau qui coûtera plus cher, dont les tarifs menaceront la capacité de payer des ménages à revenu modeste, dont le taux de profit permettra d'enrichir des firmes multinationales étrangères, le tout dans un contexte de déficit démocratique ?

Finalement, les débats autour de la nouvelle gestion publique (NGP) et les PPP tournent inmanquablement autour de la performance du secteur public par rapport au secteur privé dans la prestation des services. En définitive, la question est de savoir si l'accroissement du nombre de millionnaires est un indicateur de performance plus probant que celui de l'accroissement du nombre de prestataires du bien-être social.

ARGUMENT	CONTRE-ARGUMENT
Alléger la part du gouvernement dans le financement des investissements et limiter notre endettement.	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement des projets par le secteur privé coûte de 1 % à 3 % plus cher, les taux d'intérêt étant plus élevés. • En Grande-Bretagne, le recours aux PPP n'a pas empêché l'augmentation des dépenses publiques • Principe de l'utilisateur-payeur, le pouvoir de tarification étant rattaché au financement privé : péages, tarification de l'eau.
Favoriser les économies d'échelle, éviter les dépassements et diminuer les coûts.	<ul style="list-style-type: none"> • Les PPP n'engendrent pas nécessairement des économies (journal <i>Les Affaires</i>) et ne font pas disparaître les dépassements de coûts. • En Grande-Bretagne, ils dépassent en moyenne de 170 % mais comme les escalades de coûts surviennent avant la signature des contrats, les dépassements disparaissent des statistiques officielles.
Offrir des services de meilleure qualité par la mise en concurrence.	<p>Qualité des services et PPP ne vont pas automatiquement de pair.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemple de Walkerton : élu premier ministre de l'Ontario en 1995, Mike Harris lance ce qu'il appelle la <i>Révolution du bon sens</i> et fait adopter une loi qui facilite la privatisation des services publics. En 1996, on assiste à la privatisation des systèmes de contrôle des eaux potables, des laboratoires d'analyses de l'eau, à des compressions budgétaires au ministère de l'Environnement. À la suite d'un violent orage en 2000, le scandale de l'eau contaminée à la bactérie E. coli éclate : 7 morts, des milliers de personnes malades et absence de service d'eau potable pour 6 mois.

LES OUTILS DES DÉMOLISSEURS

A) La démolition de nos acquis sociaux est en marche depuis plus de vingt ans !

B) Les effets concrets sur nos vies :

- a) santé et services sociaux
- b) éducation
- c) cégeps
- d) universités
- e) services de garde
- f) fonction publique
- g) droits syndicaux

A) La démolition de nos acquis sociaux est en marche depuis plus de 20 ans !

Ici comme ailleurs, les grands outils des néolibéraux sont les mêmes.

Rien de bien surprenant à cela, puisque les multinationales et les grandes institutions financières internationales à leur service (OMC, FMI BM) exigent des États un climat propice et des conditions favorables aux investisseurs.

En fait, il s'agit d'avoir à leur disposition :

- une main-d'œuvre qualifiée et docile, la moins coûteuse possible ;
- un accès à des sources d'énergie à des prix préférentiels ;
- des infrastructures adéquates et efficaces (aqueducs, routes, transport, moyens de communication, etc.) ;
- une fiscalité qui leur est favorable ;
- une réglementation la moins contraignante possible ;
- des subventions gouvernementales pour leur permettre de limiter le risque qu'elles encourrent ;
- **des ententes les plus larges possible pour faciliter le commerce** (l'accord existant déjà ne visant qu'à réduire peu à peu les droits de douane sur les produits manufacturés).

Pour ouvrir les frontières au commerce international, on a misé sur deux stratégies :

1. Développer des accords de libre-échange entre pays d'une même région ;

2. Fonder une grande organisation internationale qui s'occupera de toutes les questions concernant le commerce. Cette organisation prendra le nom **d'Organisation mondiale du commerce (OMC)**.

Ces projets ont aujourd'hui abouti :

- en 1989, le Canada et les États-Unis signaient un premier accord de libre-échange, l'ALE. En 1994, le Mexique se joint, à ces deux pays et l'accord prendra le nom d'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).
- l'OMC est créée en 1994 et 147 pays en sont membres aujourd'hui.

Nos gouvernements défendent avec ardeur les projets qui permettent de libéraliser le commerce international. La libéralisation, nous disent-ils, permettra de créer de nouveaux emplois, de générer plus de richesse, de donner à nos entreprises la possibilité de conquérir le monde, d'apporter à tous bonheur et prospérité.

1. Les accords de libre-échange

L'ALENA court toujours...

Depuis dix ans, nous vivons avec l'ALENA, qui n'a pas été souvent remis en question par nos politiciens. Pourtant, regardons attentivement quels en sont les résultats :

- **si l'ALENA a enrichi les gens des classes très aisées, il n'en est rien pour la très forte majorité de la population.** Cet accord a surtout créé de plus grands écarts entre les gens très riches et les gens très pauvres, **ce qui est la preuve qu'il ne permet pas de redistribuer l'argent équitablement.** Voici quelques statistiques révélatrices : le Québec a perdu 85 000 emplois entre 1993 et 1997 ; le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté de 198 000 en six ans ; le taux de syndicalisation a baissé de 8,2 % de 1991 à 1997.
- Plusieurs compagnies ont quitté le Canada et les États-Unis pour déménager au Mexique. Les Mexicains n'ont malheureusement pas vraiment profité de ce transfert. La majorité des emplois se sont retrouvés dans des *maquiladoras*, c'est-à-dire des zones franches, où les ouvriers, très majoritairement des ouvrières, travaillent dans des conditions aliénantes pour des salaires de misère (en moyenne, 1 \$ l'heure en 1999). **Les travailleuses et les travailleurs de tous les pays perdent dans ce système.**
- **Le chapitre 11 de l'ALENA permet à des compagnies étrangères de poursuivre les gouvernements pour pertes de profits anticipés.** Une simple compagnie – et une compagnie étrangère seulement ! – peut ainsi attaquer un gouvernement, lui demander de verser des montants considérables et le forcer à modifier une loi si cette loi l'empêche de réaliser des profits. L'exemple le plus souvent cité est celui de la compagnie Ethyl

Corporation qui produit et vend un additif pour l'essence qui fut interdit par le gouvernement canadien. Soumis à une poursuite en justice intentée par cette compagnie, notre gouvernement a dû retirer l'interdiction, rembourser à la compagnie la somme de 13 millions de dollars américains et faire des excuses publiques !

Un autre accord aux négociations discrètement menées pour mettre en place une zone de libre-échange couvrant les trois Amériques, **la ZLEA** (Zone de libre-échange des Amériques), **semble aujourd'hui bel et bien mort.**

La résistance des pays sud-américains, grandes victimes de la libéralisation, a probablement mis fin à ce projet insensé. Pourquoi était-ce insensé ?

Parce que l'expérience du Mexique depuis l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) montre que l'ouverture commerciale vis-à-vis d'un pays ayant un niveau de développement très supérieur provoque une désindustrialisation, la liquidation de pans entiers de l'agriculture traditionnelle et un accroissement des inégalités sociales. Étant entendu, par ailleurs, qu'il ne saurait être question de la libre circulation des personnes. L'objectif stratégique des États-Unis était de former le plus grand marché du monde et d'asseoir son hégémonie sur le continent.

2. Organisation mondiale du commerce (OMC)

Que connaissons-nous des plans et des décisions de l'OMC ? Probablement bien peu...

Pourtant, rien ne risque d'affecter davantage nos vies et nos projets de société que ces grands accords qui sont négociés bien loin de nous, les portes fermées.

Nous l'avons vu plus tôt, cette organisation a été voulue et conçue par les pays développés (surtout les États-Unis) et par leurs entreprises transnationales.

La loi du marché y prime sur le droit national ou international ; l'environnement, la démocratie et la capacité des États à gouverner chez eux sont mis à rude épreuve, car les règles de l'OMC lui permettent de s'immiscer dans les affaires intérieures des pays membres.

Son seul objectif : la suppression des entraves au commerce mondial.

Son postulat : plus il y aura de commerce, plus il y aura de croissance et de richesse pour tous !

Au menu de l'OMC

L'OMC a un champ d'action très large. Cette organisation gère une série d'accords qui concernent le commerce selon l'acceptation la plus large du terme. Voici trois d'entre eux :

a) L'Accord sur les marchés publics (AMP)

Les marchés publics concernent ce que l'on appelle plus couramment les « appels d'offres ». Selon cet accord, une entreprise publique doit ouvrir ses soumissions aux entrepreneurs de tous les pays qui l'ont signé lorsque ces soumissions dépassent un certain montant. Tous les entrepreneurs doivent être traités de façon égale, quel que soit leur lieu d'origine. Ainsi, on pourrait éventuellement voir les centres hospitaliers ou de santé de Shawinigan forcés d'acheter leur pain dans l'État de New York, provoquant ainsi, peut-être, la fermeture d'une boulangerie de Trois-Rivières, sans mentionner les coûts environnementaux dus au transport. Tous les membres de l'OMC n'ont pas signé cet accord ; **il s'agit en général des pays les plus aisés, dont le Canada.**

L'AMP exige du gouvernement canadien « d'ouvrir à la concurrence internationale une partie aussi large que possible des « marchés publics », c'est-à-dire des achats en biens, services et services de construction des administrations publiques. Il vise à ce que les lois et règlements d'un pays n'aient pas pour effet de protéger les produits ou fournisseurs nationaux ».

b) L'Accord sur le commerce intérieur (ACI)

L'ACI applique les normes et les principes de l'AMP entre les provinces canadiennes. L'article 517 de l'ACI prescrivait que « les provinces entament des négociations, en vue de l'adoption des dispositions spéciales nécessaires pour **étendre le champ d'application du présent chapitre aux municipalités, aux organismes municipaux, aux commissions scolaires** ainsi qu'aux **entités d'enseignement supérieur, de santé** ou de **services sociaux financés par l'État** ». Les négociations se sont conclues le 1^{er} juillet 1999.

c) **L'Accord général sur le commerce des services (AGCS)**

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) fait partie des Accords de Marrakech **signés en 1994 par les pays membres** de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), **dont le Canada**. Il couvre tous les niveaux de pouvoirs publics d'un État, du national au municipal. Il mobilise contre lui la société civile et un nombre croissant d'élus à travers le monde qui estiment que les négociations en cours, dont **l'échéance a été reportée à la fin de 2005**, ont un caractère antidémocratique. On va jusqu'à dire qu'il est une arme de destruction massive aux mains des néolibéraux.

Cet accord représente un changement majeur par rapport aux accords commerciaux antérieurs qui ne concernaient que les tarifs douaniers et dont les différends se réglaient entre les pays visés.

L'AGCS, tout comme l'ALENA, innove : il peut avoir des conséquences sur les politiques nationales (à l'intérieur des frontières), et des tribunaux « commerciaux » sont explicitement prévus. Mais il innove surtout parce qu'il vise à inclure l'ensemble des services.

Allons y voir de plus près.

L'AGCS qui se négocie actuellement sous la gouverne de l'OMC est soutenu avec zèle par notre ministère du Commerce international canadien.

Il vise à libéraliser tous les services, entre autres les services publics exercés sur une base commerciale ou en concurrence avec le privé. En effet, la définition de « services » est telle qu'elle ne permet pas beaucoup d'exceptions : la justice, la police et l'armée sont des exemples de services qui ne sont pas soumis aux règles du commerce international. **Au menu de la libéralisation pour le commerce, tout le reste donc : la santé, l'éducation, la culture, le tourisme, la distribution de l'eau, de l'électricité, la poste, l'environnement (déchets, bruit, air...), les transports (route, air, rail, pipeline...), les télécommunications, la construction, etc.**

L'AGCS vise une libération progressive de tous les services par cycles de négociation, chacun

devant entraîner davantage de libéralisation, **dans un processus sans frein et sans retour.**

À chaque cycle, chacun des États membres de l'OMC soumet à la concurrence quelques secteurs protégés et demande aux autres États membres d'ouvrir en échange des secteurs équivalents. Commencent alors des négociations, on arrive à des ententes, et cela, dans un long processus, jusqu'à ce que tous les secteurs rentables soient enfin libéralisés.

Il sera très difficile, voire impossible, aux pays de revenir sur leurs décisions. Les dispositions prévues pour les pays qui choisissent de revenir sur une privatisation sont tellement rigoureuses et les conséquences coûteuses, que très peu, sinon aucun, des pays membres pourront se permettre d'agir ainsi.

Dans le cadre de l'AGCS, les pays doivent transmettre leurs législations à l'OMC qui en fait l'évaluation. Toutes les lois d'un pays jugées plus contraignantes que nécessaire sont susceptibles de devoir être modifiées.

Un principe de l'AGCS appelé « traitement national » que l'on retrouve aussi dans l'ALENA ne permet plus aux gouvernements de favoriser les entreprises nationales ou régionales et de leur accorder des subventions.

L'AGCS est une atteinte frontale à la démocratie. Cet accord enlève aux gouvernements le droit de légiférer librement. Il cadenasse les décisions prises dans son cadre et empêche de nouveaux gouvernements élus de revenir sur les décisions du précédent. Il atteint le droit démocratique des électeurs de pouvoir changer des mesures adoptées par des gouvernements en votant pour une nouvelle équipe.

Au Québec, le terrain a déjà été préparé, entre autres, par les lois adoptées sous le bâillon par le gouvernement Charest. Celles-ci constituent des interventions législatives nécessaires à la libéralisation des marchés et à la pleine application d'accords comme l'AGCS.

L'AGCS oblige les États membres de l'OMC à ajuster l'ensemble de leurs lois et réglementa-

tions sur les services publics, en limitant le plus possible les obstacles au commerce que représentent les lois du travail ou environnementales, de même que les règlements de zonage ou les subventions, etc.

L'affaire Telmex, premier cas de jurisprudence de l'AGCS, démontre à quel point le droit des États à préserver leurs services publics et à maîtriser leurs politiques est une illusion. En avril 2004, pour établir de nouvelles règles dans le domaine des télécommunications afin d'assurer les services dans les régions mal desservies, le Mexique a été reconnu coupable de ne pas avoir conformé sa législation interne aux règles de l'AGCS. L'OMC avait pourtant reconnu le droit des pays de maintenir des dispositions pour « sauvegarder les responsabilités des fournisseurs de services de télécommunications en tant que services publics ». Mais une sorte d'annexe de l'annexe vient invalider ce droit.

À cela se greffe un ensemble d'accords sur la libéralisation des marchés publics signés entre le gouvernement du Québec, certains États américains et certaines provinces canadiennes depuis le milieu des années 90.

Ainsi, ici comme ailleurs dans ce monde aux mains des néolibéraux, nous retrouvons les mêmes valeurs, les mêmes objectifs, les mêmes moyens tentaculaires pour y parvenir.

Après dix ans d'existence, l'OMC affiche un triste bilan : déstabilisation des productions agricoles vivrières des pays en développement ; subordination de la préservation de l'environnement, de la sécurité sanitaire et alimentaire, et des droits économiques et sociaux à l'idéologie libre-échangiste et aux intérêts des entreprises transnationales ; « brevetage » du vivant ; allongement généralisé de la durée des brevets à vingt ans contre les intérêts, parfois vitaux, d'une large majorité de gens.

B) Les effets concrets sur nos vie

Voyons maintenant concrètement les effets de ces accords chez nous, dans nos différents réseaux, dans la fonction publique ainsi que sur nos acquis syndicaux

1. Santé et services sociaux

Il faut d'abord se rappeler qu'au Canada et au Québec, le système de santé et de services sociaux repose sur les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé, soit :

- l'universalité : tous y ont droit ;
- l'accessibilité des services ;
- le caractère public : une gestion publique sans but lucratif ;
- l'intégralité : offre l'ensemble des services ;
- la transférabilité de la couverture à travers le Canada ou à l'étranger.

En opposition à cette vision, les défenseurs du néolibéralisme prônent plutôt la liberté de choix en matière de santé et la transformation :

- des patients en clients ;
- des médecins en agents regroupés dans des agences ;
- des soins de santé en marchandises soumises à la loi de l'offre et de la demande.

Ces deux approches sont actuellement au cœur du débat concernant l'avenir du système de santé.

Une liberté de choix qui nie le droit

Droit à la santé et liberté de choix sont en contradiction, chacun ayant des implications opposées pour le système public de santé : le droit à la santé sert à justifier l'existence d'un régime de santé public et universel, tandis que la liberté de choix sert au contraire à en justifier la privatisation. Il s'agit d'introduire des mécanismes de marché et de concurrence afin de permettre le développement du secteur privé. Comment y parvenir ? Comment faire passer la santé de droit à marchandise ? La Banque mondiale a donné le ton à cette opération.

Les six stratégies de la Banque mondiale

La Banque mondiale exige des États, non pas un simple désengagement, mais plutôt une **désétatisation** ou une **libéralisation**. Rappelons que la Banque mondiale a pour principal objectif de veiller aux intérêts des investisseurs et des financiers. **On ne lui connaît pas de penchant particulier pour le bien-être des êtres humains**. Pour ce faire, elle a proposé six stratégies dans un rapport intitulé *L'État dans un monde en mutation*, publié en 1997 :

- défaut volontaire de ressources ;
- déréglementation ;
- tarification ;
- décentralisation/régionalisation ;
- privatisation et communautarisation.

Bien que ces six stratégies aient été appliquées dans le secteur de la santé et des services sociaux au Québec, deux d'entre elles ont un impact plus important.

Le défaut volontaire de ressources

Le défaut volontaire de ressources a constitué la stratégie la plus significative jusqu'à maintenant. Quelques mois après la Conférence de Miami en 1994, le Canada, en bon élève soumis, réduisait du tiers ses transferts aux provinces pour la santé et les programmes sociaux. L'année suivante, le G-7 de Halifax décidait de s'engager à poursuivre une politique de réduction du déficit budgétaire. **Le fédéral a ainsi effectué des coupes dans les transferts aux provinces d'une valeur cumulative de quatorze milliards de dollars. Le gouvernement du Québec n'a pas tardé à emboîter le pas et à faire des compressions massives dès 1995. Ainsi, plus d'un milliard de dollars a été amputé au système de santé et de services sociaux.** Diverses conséquences en ont découlé : fermetures d'établissements, fusions administratives d'établissements, accroissement significatif des tâches et abandon de la prise en charge des patients lors de la convalescence. La désassurance de la convalescence a permis l'arrivée au Québec de nombreuses firmes américaines spécialisées dans les soins à domicile : Patient Care Technologies Inc., Olsten Kimberly Quality Care et Convatec Connection.

La privatisation

En regard de la privatisation, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en place, en 1997, le

Bureau du partenariat économique (BPE) qui a, entre autres, pour objectif d'aider le gouvernement à développer des stratégies pour devenir partenaire avec les entreprises privées, visant à ce qu'il y ait plus d'industries québécoises de la santé et des services sociaux. Le ministère a déterminé cinq industries de la santé :

- l'industrie pharmaceutique ;
- l'industrie de la biotechnologie ;
- l'industrie du matériel médical ;
- l'industrie des technologies de l'information ;
- **l'industrie des services** (cafétéria, buanderie, entretien ménager, laboratoires, tests diagnostiques, etc.).

Comme les quatre premières sont déjà privées, parler de privatisation signifie privatiser l'industrie des services.

En 2000, **le rapport de la commission Clair, dont le président Michel Clair dirige le deuxième réseau de centres privés de soins de longue durée**, recommandait l'adoption d'une « politique cadre de partenariat avec le secteur privé ».

Outre la Loi canadienne sur la santé, **d'autres freins empêchaient la complète libéralisation du secteur de la santé.** Le Conseil du trésor les a clairement énumérés à l'automne 2003 : **les multiples syndicats et les conventions collectives, notamment.** Les nombreux projets de loi, qui constituent la réforme Couillard, adoptés sous le bâillon en décembre 2003, ont levé quelques-uns de ces obstacles.

En effet, dans la perspective néolibérale, cette réforme représente un grand pas pour le milieu des affaires, malgré la vive opposition qu'elle a suscitée, afin de légitimer la place du secteur privé dans le réseau de la santé et des services sociaux au Québec. Par réforme Couillard, il faut entendre toute une brochette de lois et de projets de loi dont chacun joue un rôle précis :

La loi 25

- Force la fusion des trois types d'établissements en une « instance locale » : hôpitaux, CLSC et CHSLD (centres hospitaliers de soins de longue durée) situés sur un même territoire.
- Oblige à conclure des ententes avec les autres ressources publiques et privées, c'est-à-dire **soumet le réseau aux accords de commerce**

sur les marchés publics (L'Accord sur les marchés publics [AMP]) : les marchés publics concernent ce que l'on appelle plus couramment les « appels d'offres ». Selon cet accord, une entreprise publique doit ouvrir ses soumissions aux entrepreneurs de tous les pays qui l'ont signé, lorsque ces soumissions dépassent un certain montant. Tous les entrepreneurs doivent être traités de façon égale, quel que soit leur lieu d'origine.

- Abolit les régies régionales de même que toute représentation des citoyennes et des citoyens.

Concrètement, le réel impact de ces fusions sera de concentrer les pouvoirs et les ressources dans le noyau dur des soins aigus et curatifs dans les hôpitaux. Le reste peut être coupé ou privatisé.

En septembre 2004, devant le Canadian Club, le ministre Couillard a inclus le maintien à domicile dans la liste des services à privatiser. Il a affirmé avoir l'intention de sous-traiter les soins prolongés, le maintien à domicile, les services alimentaires, la buanderie, l'administration, l'entretien et les laboratoires. Pour le reste, les vaccins contre la grippe, la prévention des MTS chez les ados ou la lutte à la pauvreté, ce n'est pas si important par rapport à un triple pontage, non ? Ces services auparavant offerts par le CLSC sont menacés.

La loi 30

- Affaiblit les syndicats en forçant le regroupement de catégories de personnel qui n'ont jamais « cohabité », scinde au contraire des associations naturelles conclues entre personnel professionnel et personnel technique et de soutien, notamment ; par la même occasion, fait fi des affiliations nationales obligeant les travailleuses et les travailleurs à intégrer une culture syndicale qu'ils n'ont pas choisie, dans plusieurs cas.
- Introduit la négociation locale pour plusieurs matières importantes des conventions collectives, donc sans droit de grève.

La loi 31

- En modifiant l'article 45 du Code du travail, la loi 31 facilite la sous-traitance, la privatisation dans tous les secteurs gouvernementaux, y compris en santé et la privatisation de la gestion des éta-

blissements ; elle entraînera la diminution des conditions de travail.

La loi 7

- Rend illégale la syndicalisation aux travailleuses et aux travailleurs qu'on appelle « les ressources intermédiaires » (il s'agit d'organisations auparavant rattachées à des établissements publics qui prennent en charge des personnes avec de lourdes déficiences physiques ou intellectuelles ou ayant des problèmes de santé mentale qui, autrement, seraient institutionnalisées). La loi 7, comme l'a fait la loi 8 pour les services de garde à domicile, leur interdit de se syndiquer. Rien de moins.

Le projet de loi 38

- Ce projet de loi crée le poste de Commissaire à la santé et au bien-être relevant directement du ministre et qui devient le grand responsable de la *réingénierie* en santé. Son rôle est crucial puisqu'il sera amené à faire des choix politiques, idéologiques et comptables afin de limiter les dépenses publiques. Il aura aussi à faire des choix d'affaires relativement aux marchés publics et aux partenariats public-privé.

À qui est susceptible de profiter ce grand dérangement ?

Certainement pas aux citoyennes et aux citoyens ni aux travailleuses et aux travailleurs du Québec. En dépit du fait que le gouvernement soutient que cette réforme vise l'amélioration des soins et des services à la population, elle a plutôt pour conséquence des désassurances de services, à la faveur du rétrécissement du rôle de l'État. Toutefois, l'entreprise privée applaudit et se dit prête à prendre le relais du gouvernement, à agrandir son marché et à faire des affaires en santé. Les entreprises de gestion n'attendent que le signal.

Pour le milieu des affaires, le réseau de la santé et des services sociaux représente une des grandes industries du XXI^e siècle !

2. Éducation

Nous l'avons vu plus tôt, les néolibéraux veulent investir le champ de l'éducation parce qu'il y a là de lucratifs marchés qui excitent leur convoitise. L'Accord

général sur le commerce des services (AGCS), en cours de négociation, constitue une menace sans précédent pour l'éducation publique.

Les propositions sur l'éducation mises sur la table par les États-Unis réclament de lever tous les obstacles à une véritable commercialisation des services de l'éducation, particulièrement en ce qui concerne la formation professionnelle, l'éducation des adultes, l'enseignement supérieur et les programmes d'évaluation.

Déjà, les dérives marchandes sont bien visibles. Elles ont pour noms concurrence, palmarès des écoles, performance, employabilité, obligation de résultat, diminution du financement public pour l'école publique, financement privé : autant de concepts étrangers à la mission de l'éducation publique.

a) Une privatisation inquiétante

Le réseau privé est en pleine croissance à partir du préscolaire cinq ans, mais tout particulièrement au secondaire. Depuis plus de six ans (1997-1998), le réseau privé a augmenté son effectif de 10 % alors que celui du public diminuait de 6,4 %. Depuis deux ans (2003-2004), la part du réseau privé est passée à 17,7 %.

Dans les grandes régions urbaines, elle dépasse désormais les 20 % ; elle était de 20,2 % en Montérégie, de 20,8 % pour la Capitale-Nationale, de 22,8 % en Estrie et atteint même 30 % sur l'île de Montréal. Cette proportion est en croissance dans toutes les régions du Québec¹.

La croissance du privé est particulièrement marquée depuis 2001-2002, avec un gain de près de 7000 élèves. La publication du palmarès du très conservateur **Institut économique de Montréal (IEDM)** par le magazine *L'actualité* explique sans nul doute une partie de cette situation. En effet, autant au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) que dans les universités, on reconnaît un « effet palmarès » sur la fréquentation du réseau privé.

Ceux qui concoctent ce palmarès prétendent fournir une information juste aux parents. Il n'en est rien. **Le palmarès ne dit rien de la performance des écoles. Il dit simplement où sont les élèves qui ont les meilleurs résultats scolaires** et en déduit que les écoles que ceux-ci fréquentent sont de bonnes écoles !

Gardons en mémoire que les idéologues de l'IEDM ne sont pas de généreux bienfaiteurs offrant un service gratuit aux parents ! Ils sont fidèles à eux-mêmes, leur intention fondamentale étant toujours de nous faire croire que tout ce qui est privé est meilleur et que ce qui est public est médiocre.

Faut-il rappeler que le Québec est la société la plus généreuse envers ses établissements privés d'enseignement (327 millions de dollars en 1999-2000) ? En fait, l'État québécois verse environ les deux tiers du coût moyen d'un élève du réseau public pour chaque élève inscrit au privé. En Ontario et dans d'autres provinces canadiennes, il n'y a pas de financement public de l'école privée.

La concurrence des écoles fait des victimes

Pour faire face à une école secondaire privée généreusement financée par les fonds publics et qui, de façon générale, sélectionne ses élèves sur la base des résultats scolaires, plusieurs commissions scolaires ont créé des écoles ou des projets de même nature afin de tenter de contrer l'érosion de leur effectif. C'est le cas depuis le milieu des années 1980.

Mais la stratégie de concurrence adoptée par le réseau public n'a pas donné les résultats escomptés. Selon une recension réalisée pour la Centrale, les écoles à projets sélectifs auraient quintuplé entre 1998 et 2002 pour toucher plus du quart des écoles.

Le libre choix de l'école est ainsi devenu, ces dernières années, le principal moteur du renforcement d'une logique de marché en éducation. La concurrence entre les écoles serait la nouvelle potion magique qui permettrait d'améliorer la performance éducative. Peu à peu, l'éducation devient un bien privé soumis au choix individuel de parents consommateurs plutôt qu'un service public.

Pourtant, de nombreuses études ont démontré que ce sont surtout les parents favorisés sur le plan socioéconomique qui profitent du choix de l'école et que les élèves plus faibles souffrent d'une plus grande exclusion scolaire. Cette concurrence accentue les écarts entre les écoles et entre les élèves.

Certes, les parents ont le droit de choisir l'école répondant à leurs aspirations. Mais l'État a le devoir de s'assurer que le choix des uns n'affecte pas

¹ Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine ne comptent aucune école primaire ou secondaire privée.

négativement les autres. La liberté de certains ne doit pas faire en sorte de réduire celle des autres ou d'avoir des conséquences négatives sur leur vie.

Le choix de l'école devrait se fonder sur la diversification des projets éducatifs et pédagogiques. La formation commune devrait se poursuivre jusqu'à la fin de la troisième secondaire. C'est ensuite qu'il y a place pour une diversification de la formation. C'est seulement ainsi que l'on pourra assurer le juste équilibre démocratique entre le choix de l'école et l'égalité des chances.

La réussite scolaire n'est pas au rendez-vous

Lors de l'annonce des grands objectifs de la réforme de l'éducation, un des objectifs à atteindre était :

« En l'an 2010, 85 p. 100 des élèves d'une génération devront obtenir un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans. »

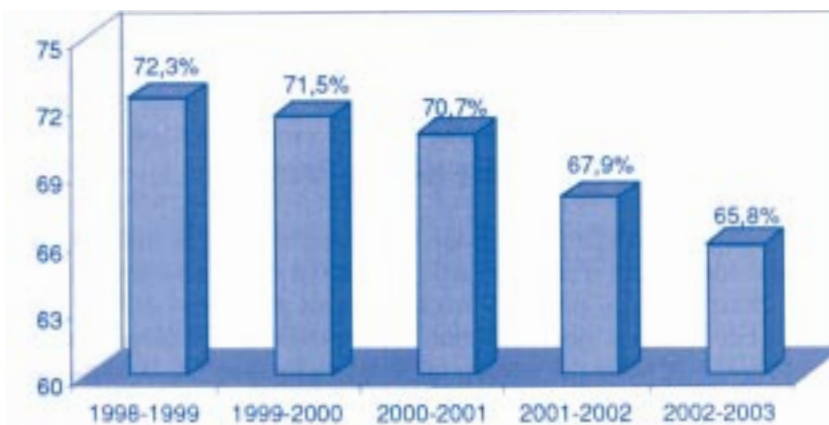
À mi-chemin du parcours, il faut hélas ! constater que la société québécoise est toujours loin de l'objectif

fixé et, ce qui est beaucoup plus grave, qu'elle s'en éloigne. Ainsi, le taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans, qui avait atteint un sommet en 1995-1996 avec 73,7 % a chuté de façon régulière depuis 1998-1999 pour atteindre 65,8 %, en 2002-2003, soit le même taux observé en 1990-1991². Cette chute importante a aussi entraîné des conséquences négatives sur l'accès à l'enseignement collégial.

Comme l'indique le graphique 1, cette baisse a été particulièrement marquée en 2001-2002 et 2002-2003.

Lorsque le taux d'échec scolaire augmente, ce sont généralement les groupes le plus à risque qui en souffrent davantage. C'est le cas des garçons par rapport aux filles ; le taux de réussite des premiers a chuté de 7,5 points contre 5,5 points pour les secondes. On peut penser que les élèves de milieux pauvres ont aussi écopé, malgré la rhétorique ministérielle sur l'égalité des chances.

Taux d'obtention d'un diplôme du secondaire chez les moins de 20 ans (en %)



Tout comme en 1987, alors que le taux de diplomation avait brusquement chuté, **l'augmentation des exigences, sans mesures de soutien adéquates**, semble expliquer une partie de la situation, mais ce facteur ne justifie pas tout.

Se pourrait-il que l'accent mis sur la concurrence entre les établissements et la course à la performance aient conduit à laisser un nombre accru de jeunes sur le carreau ?

Se pourrait-il que la multiplication des classes et des écoles réservées aux élèves les plus performants entraîne des conséquences négatives sur les autres élèves ?

Et que dire de l'accroissement de la pauvreté des familles dans certains milieux et des services inadéquats pour les élèves en difficulté ?

² Ces données et celles qui suivent proviennent des Indicateurs de l'éducation, éditions 1995 à 2004. La dernière édition a été publiée en août 2004 et non en mars comme l'affirmait Le Devoir (7 octobre 2004) dans un texte qui accusait la CSQ de recycler de vieilles données.

d) Un secondaire plus hiérarchisé

Si les projets de régime pédagogique soumis à la consultation au printemps 2004 étaient adoptés tels quels, il est à craindre que de nouveaux mécanismes de hiérarchisation viennent s'ajouter à ceux qui sont déjà favorisés par le choix de l'école. Ainsi, à compter de la troisième secondaire, un nouveau parcours dit de « formation générale appliquée » s'ajouterait au parcours d'insertion sociale et professionnelle.

En quatrième et cinquième secondaire, un cours de « sensibilisation à l'entrepreneuriat » permettrait aux élèves « d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle en lancement d'une entreprise ».

Le nouveau programme en entrepreneuriat apparaît vraiment comme une absurdité. Ces élèves, placés sur une voie d'évitement, auront de la difficulté à obtenir leur diplôme d'études secondaires et risquent fort probablement de se retrouver très majoritairement dans des emplois peu qualifiés et mal rémunérés. Et voilà qu'ils pourraient être spécialisés en « ouverture d'entreprise » ! Aucune formation particulière sur les milieux de travail ou le syndicalisme. Mieux vaudrait pouvoir en rire.

Bref, si les propositions pour le secondaire étaient maintenues, on risque, d'une part, de voir disparaître les cheminements particuliers au premier cycle (à tout le moins dans leur cadre actuel) et, d'autre part, d'assister à une hiérarchisation de la formation générale au deuxième cycle, et ce, dès la troisième secondaire.

La façon dont l'enseignement est organisé n'est pas sans conséquence sur la réussite scolaire et sur l'égalité des chances. De nombreuses études ont démontré que des classes hétérogènes permettaient généralement une meilleure réussite de l'ensemble des élèves, alors que des classes où les élèves étaient regroupés en fonction de leurs habiletés scolaires défavorisaient les plus faibles. Pour sa part, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) a permis de le confirmer. Une analyse des données de PISA dans le cadre européen arrive à des conclusions analogues.

e) Formation professionnelle et éducation des adultes

Actuellement dans le monde de la formation professionnelle, il se développe des normes professionnelles définies par des acteurs du monde du travail

qui servent à mettre en place des formations données dans les centres de formation professionnelle.

Les participantes et les participants à la consultation CSQ du printemps 2004 constatent que la formation professionnelle et la formation générale des adultes ne sont pas épargnées par la triste mouvance néolibérale. La subordination de la formation professionnelle aux intérêts économiques locaux conduit au remplacement des formations qualifiantes et transférables par des formations courtes et une mise en concurrence des établissements scolaires. En formation générale des adultes, l'accent est mis sur l'accès le plus rapide possible au marché du travail, dans un contexte d'amenuisement de l'alphabétisation et de la francisation, sans considération pour les besoins des personnes.

Rendus publics en mai 2002, la Politique d'éducation des adultes et de formation continue et le plan d'action qui l'accompagne représentent la dernière pièce du grand tableau de la réforme entamée en 1997.

La politique porte au premier plan le principe de l'éducation tout au long de la vie et en confère la responsabilité à l'État. Elle favorise une diversification de l'offre de formation et des voies offertes, compte tenu de la multiplicité des besoins de la population adulte.

Les orientations prises dans la politique prennent appui sur les résultats d'importants travaux et rapports tant québécois que de l'UNESCO qui relèvent la nécessité d'une formation de base comme « **un indispensable passeport pour la vie**, essentiel à chaque individu afin de pouvoir choisir ce qu'il fera, participer à l'avenir collectif et continuer à apprendre ». **L'UNESCO affirme même que « l'éducation des adultes devient plus qu'un droit ; elle est une clé pour le vingt et unième siècle » [...]**

Le rapport Pagé faisait une affirmation similaire concernant plus spécifiquement la formation professionnelle et technique.

La politique a précisé la notion de formation de base :

Au Québec, les apprentissages sanctionnés, d'une part, par le diplôme d'études secondaires (DES) et, d'autre part, le diplôme d'études professionnelles (DEP) constituent la norme sociale de référence pour définir la formation de base à acquérir par toutes les

citoyennes et tous les citoyens ayant la capacité de le faire³.

Mais à côté de ces discours encourageants, les contradictions, pour ne pas dire la soumission aux besoins des entreprises, sont vite apparues.

Les orientations prises dans la Politique d'éducation des adultes et de formation continue, en matière de formation reliée à l'emploi, demandent **une plus grande concertation entre les divers acteurs du marché du travail** afin de former une main-d'œuvre capable de répondre aux exigences en constante évolution. **Résultat : le réseau scolaire a cherché à adapter son offre de service en fonction des demandes du milieu et a préparé des projets visant des formations courtes et la diplomation rapide.** Dans son plan d'action, le MEQ semble limiter la responsabilité du ministère à l'atteinte de la troisième secondaire ! **La poursuite des études jusqu'à l'obtention de la norme sociale minimale serait dorénavant de la responsabilité des individus !**

- Le MEQ propose un découpage des programmes de formation en modules de compétences qui ne visent que l'atteinte de compétences disciplinaires, sans assurer le développement de compétences sociales ; de nouvelles formes de diplômes seront introduites, ouvrant des portes de sortie modulées dès la troisième secondaire.
- Pour ce qui est de la qualification professionnelle des personnes, l'approche privilégiée est celle du découpage des programmes de formation. Ainsi, le ministère opte pour une approche marchande où la qualification des travailleuses et des travailleurs ne se limite qu'aux besoins immédiats reliés à des fonctions de travail ; dans ce modèle, des organismes tels Emploi-Québec et les entreprises assument une plus grande part du financement.
- Les programmes de formation disponibles pour les bénéficiaires de l'assurance emploi ou de l'assistance emploi et financés par Emploi-Québec sont principalement **des programmes courts et ne qualifiant que pour des fonctions de travail bien spécifiques. Les attestations d'études professionnelles et les formations**

dispensées dans le secteur privé sont ainsi grandement favorisées. D'ailleurs, on constate dans les centres d'éducation des adultes **qu'Emploi-Québec dirige peu de personnes vers des programmes menant au diplôme d'études secondaires (DES). Par surcroît, nous observons un faible développement des services de référence et d'orientation qui permettraient aux individus de faire les bons choix.**

- **Pourtant, au Québec, il y a plus d'un million d'adultes qui ne satisfont pas à la norme sociale de base.** Sur ce nombre, plus de 600 000 ne possèdent pas les éléments du premier ensemble de compétences dites d'alphabétisation, soit la troisième secondaire.
- Le développement de programmes de formation où les entreprises deviennent le principal bénéficiaire et, par le fait même, l'unique financier s'inscrit parfaitement dans l'approche marchande qui prédomine aujourd'hui.

L'activité de l'État s'inscrit maintenant dans une dynamique où l'individu tend à devenir le principal responsable de son cheminement de formation et à en assumer les frais. De nombreux individus sont contraints d'accepter des mesures d'insertion dans des emplois peu intéressants ou des programmes de formation courte. Ils deviennent ainsi vulnérables aux aléas du marché.

La diversification des lieux de formation souhaitée dans la Politique d'éducation des adultes et de formation continue doit, à notre sens, se matérialiser en fonction de l'objectif premier qu'est l'atteinte de la norme sociale par tous les citoyens et les citoyennes ayant la capacité de le faire. L'acquisition d'une formation de base minimale correspondant au DES et au DEP permettrait aux individus de progresser plus socialement et professionnellement.

3. Les cégeps

Décentralisation, régionalisation, réorganisation administrative, rationalisation, adaptabilité, flexibilité, partenariats, efficience et efficacité : **les mots clés du Conseil du trésor se sont transposés dans le vocabulaire des administrateurs de collège et du ministre de l'Éducation.**

³ Gouvernement du Québec, 2002, p. 4.

Les directions des collèges glanent de plus en plus du côté de l'entreprise privée. Déjà, plusieurs services, autrefois fournis par des employés des cégeps, sont donnés en sous-traitance ; c'est le cas des services de reprographie, de cafétéria ou d'entretien ménager. Les partenariats public-privé guettent aussi les cégeps. La Fédération des cégeps s'est montrée très ouverte à ces partenariats « essentiellement pour les services périphériques à l'enseignement », en n'émettant qu'une seule réserve, soit que l'agence créée ne brime pas l'autonomie de gestion des cégeps.

Le ministre l'a dit très clairement : L'État n'a pas les moyens de financer davantage les cégeps. L'équation est simple : on donne plus d'autonomie aux directions des cégeps, mais on ne donne pas plus d'argent. Donc, en clair, on demande aux cégeps de se débrouiller pour aller chercher plus de financement.

- **Enjeux des formations professionnelle et technique**

On assiste actuellement à une réforme des formations professionnelle et technique qui passe par la décentralisation et la régionalisation.

Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a demandé à sept localités de lui présenter des projets-pilotes d'articulation entre la formation professionnelle et la formation technique.

Les projets-pilotes présentés au ministère de l'Éducation (MEQ) suscitent plusieurs interrogations et pourraient annoncer une réforme en profondeur de ce secteur de formation. Si tous les projets proposent une harmonisation entre la formation professionnelle et la formation technique, objectif qui correspond aux positions de la CSQ depuis longtemps, plusieurs aspects des changements proposés par les projets-pilotes sont plus inquiétants.

Depuis la déréglementation des formations courtes offertes aux adultes par les cégeps, les attestations d'études collégiales (AEC), on assiste à une prolifération de ce type de formations de qualité très inégale puisqu'elles sont créées par les cégeps et non pas par le MEQ. Ne sont admis à ces formations que les étudiants ayant quitté les études pendant au

moins deux semestres et celles-ci ne contiennent pas de formation générale commune.

La majorité des projets-pilotes d'harmonisation des formations professionnelle et technique **prévoit resserrer les liens entre les besoins des entreprises locales et les formations offertes.** Cette tendance à vouloir coller les formations à des besoins immédiats des entreprises locales pourrait freiner la mobilité des étudiantes et des étudiants qui voudraient poursuivre leurs études dans une autre région.

Bien qu'en théorie l'harmonisation entre les ordres d'enseignement soit l'objectif principal des promoteurs des projets-pilotes, **la rationalisation administrative est au cœur des projets.** Presque tous les projets proposent une **rationalisation des ressources humaines et financières**, ce qui entraînerait fort probablement une diminution des postes du personnel de soutien et du personnel professionnel. Cette rationalisation administrative proposée par le MEQ est justifiée par les objectifs de la réingénierie de l'État et de la décentralisation des pouvoirs vers les établissements éducatifs.

Aucune place n'a été accordée aux membres du personnel des commissions scolaires et des cégeps dans l'évaluation des projets-pilotes qui, jusqu'à maintenant, ont été conçus et élaborés par des cadres et évalués par des fonctionnaires du MEQ accompagnés par des cadres des commissions scolaires et des cégeps.

4. Les universités

La formation universitaire est dans la mire des marchands !

Recherches « dirigées » et financées par le privé

Les chercheurs universitaires et les universités subissent de plus en plus de pression de la part du milieu des affaires pour que leurs recherches soient « pertinentes », répondent aux besoins socioéconomiques et que les universités augmentent le nombre de diplômés afin de satisfaire les besoins d'une « économie du savoir » dans laquelle les universités devront jouer un rôle de premier plan.

Plusieurs y voient un détournement de la mission de l'université. Pierre Hébert appelle cette nouvelle université, **l'université guerrière**⁴, d'une part, parce qu'elle est en concurrence avec les autres universités dans la course aux étudiants, aux chercheurs et aux subventions et, d'autre part, parce qu'elle est l'arme des entreprises dans le contexte de la mondialisation et de l'économie du savoir.

Voici ce qu'écrivait Ibrahim Warde⁵ :

En novembre 1998, l'Université de Californie, Berkeley, concluait un accord avec la société suisse Novartis. Un don de 25 millions de dollars fut accordé au département de microbiologie (Plant and Microbial Biology). En contrepartie, l'université publique accordait au géant suisse de la pharmacie et de la biotechnologie le droit de s'appropriier plus du tiers des découvertes générées par les chercheurs du département (y compris celles financées par l'État de Californie ou par le gouvernement fédéral), ainsi que de négocier les brevets d'invention qui en découlent. De plus, l'université accordait à Novartis le contrôle de deux des cinq sièges du comité de recherche du département, chargé de l'allocation des fonds de recherche.

L'Accord Berkeley-Novartis souleva un tollé. Plus de la moitié des enseignants du département en question exprimèrent leur inquiétude, car tant le principe de la « recherche pour le bien public » que le libre-échange des idées au sein de la communauté scientifique se trouvaient menacés. Monsieur Tom Hayden, sénateur de l'État de Californie, se demanda « si la recherche biotechnologique n'allait plus être désormais dominée que par l'intérêt des entreprises et si les éventuelles critiques de telles pratiques au sein du monde universitaire ne risquaient pas d'être muselées ».

5. Services de garde

Ici, également, le gouvernement Charest a vite affiché ses couleurs. Dans un geste digne du temps de Duplessis, le projet de loi 8 retire rétroactivement le droit à la syndicalisation aux responsables de garde en milieu familial qui se sont organisées au sein de la CSQ, puis à la CSN. Cette loi va même jusqu'à retirer ce droit à toute personne qui assiste la responsable ou qui est à son emploi.

Du jour au lendemain, plus de 1 000 intervenantes en milieu familial, dûment syndiquées, se sont retrouvées sans syndicat, isolées, bafouées dans leurs droits.

La décision du gouvernement de renier le droit de syndicalisation à ces travailleuses est motivée par des raisons budgétaires et va à l'encontre des décisions des tribunaux et d'un droit fondamental, soit celui du droit à l'association. Un tel geste autoritaire et antidémocratique ne s'était pas vu au Québec depuis l'époque Duplessis.

À l'automne 2003, fut voté le projet de loi 32 qui privilégie des services de garde commerciaux plutôt que des centres de la petite enfance (CPE). Ce projet de loi permet au ministre de « réaffecter, en tout ou en partie, des places réparties en centres de la petite enfance [...], lorsqu'il considère que le demandeur de permis ne peut les développer dans un délai qu'il détermine. De même, il peut réaffecter des places réparties en centres de la petite enfance ou dans une garderie lorsque ces places demeurent inoccupées ».

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2004, l'universalité du programme est compromise de même que l'accès des parents à des services. La politique de développement de services de garde en centres de la petite enfance est mise en veilleuse, le gouvernement ayant choisi de favoriser le développement de places en garderies commerciales qui doivent se rentabiliser et dégager une marge de profit pour les propriétaires.

De plus, le Canada s'apprête à lancer son nouveau système de services de garde à l'enfance qui touchera inévitablement notre réseau québécois.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a récemment obtenu un avis juridique qui confirme que le **gouvernement canadien doit préconiser un modèle public et sans but lucratif, sans quoi ce système court le risque d'être éventuellement envahi par le secteur privé** (par exemple, de grands conglomerats privés américains tels que KinderCare qui vient de fusionner avec une autre entreprise semblable, créant une mégasociété qui compte 1 980 centres desservant plus de 200 000 enfants et prévoyant une expansion vers le Canada au fur et à mesure que l'intégration des économies des deux pays se poursuit).

⁴ Pierre HEBERT, *La nouvelle université guerrière ou le mythe de la caserne*, Édition Nota Bene, 2001.

⁵ Ibrahim WARDE, *L'université américaine vampirisée par les marchands*, *Le Monde diplomatique*, mars 2001.

Pourquoi une telle épée de Damoclès sur nos têtes ?

Parce que les règles de l'ALENA et de l'AGCS s'appliqueraient vraisemblablement si le gouvernement fédéral permettait des services de garde à but lucratif dans le cadre d'un programme pancanadien. Les règles de l'ALENA leur interdiraient également d'exiger que les conseils d'administration des garderies soient formés de parents ou de membres de la collectivité.

L'AGCS pourrait aussi restreindre la capacité des gouvernements de spécifier les compétences nécessaires pour les travailleuses et les travailleurs de garderie ou les exigences en matière d'octroi de permis pour les établissements de garde d'enfants, lorsque ces règlements sont « plus lourds qu'il ne le faut ». La capacité des gouvernements de créer et de maintenir des normes dans le secteur des garderies pourrait être sérieusement restreinte.

Bien sûr, nous avons déjà des garderies à but lucratif au Canada. Mais il n'est pas trop tard, tant que les entreprises ne jouent pas un rôle important dans les services de garde et qu'il n'y a que peu ou pas d'investissements étrangers dans le secteur. Ainsi, un nouveau programme public de garderies qui exigerait une prestation publique sans but lucratif ne risquerait pas de provoquer une plainte en vertu des règles de l'investissement de l'ALENA.

6. Dans la fonction publique

La fonction publique est dans l'œil de la tornade ! Le gouvernement Charest :

- veut réduire les effectifs de 20 % d'ici dix ans (ce sont 16 000 emplois) ;
- veut créer des « agences » à partir d'unités administratives dont le service à la clientèle constitue la principale fonction, agences inquiétantes pour la population parce qu'elles s'inscrivent dans le courant de « désétatisation » des services publics : une plus grande autonomie de gestion, une diversification des ressources financières, humaines et matérielles, des partenariats à développer avec d'autres gouvernements, mais aussi avec les partenaires privés pour atteindre les citoyens :

agences inquiétantes aussi pour les travailleuses et les travailleurs parce que le gouvernement pourrait en profiter pour « sortir » ceux-ci du

cadre de la fonction publique et prévoir des conventions collectives individuellement pour chacune des agences ;

- veut créer le « gouvernement en ligne » : solution miracle pour améliorer les services (...) et réduire les dépenses de l'État.

Au-delà de ce « beau discours », c'est encore une fois du côté des accords commerciaux qu'il faut se tourner pour comprendre l'engouement et l'urgence d'accélérer la création d'un gouvernement en ligne. En effet, tous les fournisseurs qualifiés doivent être informés des appels d'offres du gouvernement. En conséquence, les gouvernements devaient mettre en place un système d'appels d'offres électroniques. Celui du Québec a vu le jour le 1^{er} juin 2004.

Ce ne sont que quelques exemples. Avec l'accroissement des moyens technologiques et la diminution du personnel affecté à la prestation des services publics à la population, il y a lieu de craindre une déshumanisation des services aux citoyens.

Toutes ces initiatives prétendues rentables pour le Québec posent cinq problèmes ou risques importants :

- 1 - l'accessibilité ;
- 2 - la mainmise du privé sur le développement et la gestion des infrastructures technologiques ;
- 3 - la tarification ;
- 4 - la protection des renseignements personnels ;
- 5 - les impacts sur les travailleuses et les travailleurs de la fonction publique.

Ce à quoi nous assistons présentement est l'action d'un gouvernement qui se comporte en propriétaire des biens collectifs nationaux, alors qu'il n'en est que le gestionnaire. « Ce sont des peuples ou ce sont des nations qui détiennent la propriété des richesses naturelles, des lacs et des rivières, des biens collectifs et des patrimoines, les gouvernements n'en sont que les gestionnaires. Ils n'ont pas le droit de les aliéner »⁵.

7. Droits syndicaux

- Après une courageuse organisation collective des responsables de garde en milieu familial et leur succès pour être accréditées en vertu du

Code du travail, le gouvernement Charest recourt à la loi (projet de loi 8) pour étouffer brutalement leur syndicalisation.

- Ceci, motivé par la crainte de l'accroissement des coûts de service. Il s'agit d'un dangereux précédent : les projets de loi 7 et 8 laissent entrevoir que le gouvernement pourrait recourir à nouveau à de telles mesures législatives « chaque fois qu'il le jugera utile pour des raisons économiques ou budgétaires ».
- Le gouvernement Charest s'attaque à l'article 45 du Code du travail, introduit en 1961 pour éviter les effets du Code civil et assurer la transmission de l'accréditation et de la convention collective en cas de vente ou de concession totale ou partielle d'une entreprise. Cette précieuse disposition, qui empêche l'employeur de casser les acquis syndicaux, permettra maintenant à un employeur de manœuvrer beaucoup plus facilement pour se débarrasser d'une convention collective ou même d'un syndicat.
- On peut se demander si la vraie raison qui motive le Conseil du patronat et le gouverne-

ment Charest n'est pas de réduire le niveau de syndicalisation québécois qui se maintient à un niveau plus élevé qu'ailleurs au Canada et aux États-Unis. **La vraie raison relève de leur idéologie marchande qui voit dans la syndicalisation une source de rigidité nuisant au fonctionnement du marché.**

- Sans doute stimulés par l'exemple de leurs aînés, les jeunes libéraux, à leur congrès d'août 2004, réclamaient l'abolition de la formule Rand et s'attaquaient à l'ancienneté.
- D'autres initiatives nous font craindre des moments difficiles pour les années à venir. Prenons l'exemple de l'Ontario où le gouvernement conservateur jongle avec l'idée de retirer le droit de grève aux enseignantes et aux enseignants. Les récentes frictions avec le Conseil des services essentiels, relativement aux trois jours de grève menés l'an dernier par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal pour soutenir ses revendications en matière d'équité salariale, donnent à réfléchir sur la liberté syndicale au Québec.

⁶ Dorval BRUNELLE, *Dérive globale*, Boréal, 2003, p. 197.

LES FONDATIONS DE NOS ACQUIS SOCIAUX

- A) La Révolution tranquille en bref
- B) L'idéologie derrière nos choix de société
- C) La construction des grands réseaux d'éducation et de santé
- D) Synthèse de nos luttes et de nos acquis de l'époque
- E) Des droits, pas de caprices

LES FONDATIONS DE NOS ACQUIS SOCIAUX

A) La Révolution tranquille en bref

C'est l'illusion la plus durable de ceux qui ont fait la Révolution tranquille que de croire qu'elle est née de l'opération du Saint-Esprit, ou dit autrement, qu'elle est sortie de nulle part, mais qu'après tant d'années de grande noirceur et d'obscurantisme, nous l'avions bien méritée. Mais comme tout autre phénomène elle a des antécédents.

Sans vouloir nous éterniser sur l'histoire des années 1945 à 1960, il est primordial de souligner que c'est « durant ces années que se sont creusés les déséquilibres auxquels la Révolution tranquille a voulu remédier ».

Des voix s'élèvent de partout, toutes classes sociales confondues. Les syndicats, les organisations professionnelles, la classe moyenne en émergence réclament qui plus de justice, qui plus d'éducation et de soins de santé et leur prise en charge par l'État. Les élites industrielles encouragent et demandent l'intervention économique et sociale de l'État. Elles veulent entre autres choses plus d'électricité à bon marché, une main-d'œuvre instruite et en santé.

Les syndicats constituent alors « un des principaux fers de lance de la contestation du régime duplessiste et du cléricisme dominant ».

Les milieux artistiques et intellectuels ne sont pas en reste. Plusieurs d'entre eux publient en 1948 ce qui fût le si célèbre manifeste « Refus global ». Ils dénoncent la société québécoise d'alors qu'ils jugent petite, mesquine, opprimée par le cléricisme et l'autoritarisme.

Ainsi, aux sources de la Révolution tranquille, on trouve tous les déséquilibres économiques, politiques, sociaux, culturels et idéologiques engendrés par la formidable poussée des années 1945 à 1960. La société et les élites traditionnelles lèguent en effet à la génération de la Révolution tranquille, une culture où la solidarité et l'identité française restent importantes. Elles lèguent aussi plusieurs instruments alternatifs de développement économique tels que les organisations coopératives, les syndicats nationaux ou des institutions financières particulières. « Désormais », comme a le temps de le dire Paul Sauvé, tout va sembler possible.

C'est donc la conjonction des intérêts propres au mouvement ouvrier et ceux de la grande bourgeoisie américaine et canadienne-anglaise, avec ceux d'une nouvelle bourgeoisie québécoise en émergence, d'un vent de réformisme et de nationalisme qui souffle sur le Québec, qui fait par conséquent la spécificité de la Révolution tranquille.

En matière d'éducation

Avant la création du ministère de l'Éducation, l'enseignement privé était l'enseignement privilégié. L'enseignement public était pour ceux qui n'iraient pas aux études supérieures. Mais ceux qui avaient la chance d'aller au-delà de l'enseignement primaire passaient par les institutions privées.

Au sortir de la guerre contre le fascisme et le nazisme, mais aussi confrontées par la montée du communisme, et le renforcement du mouvement ouvrier, les sociétés occidentales se sont rendu compte qu'elles n'avaient peut-être pas la démocratie qu'elles souhaitaient ou qu'elles devaient avoir. Et, en particulier dans tous les pays occidentaux, on s'est rendu compte que le système d'enseignement était élitiste et qu'il n'avait rien de démocratique. Après la guerre, la plupart d'entre eux s'engagèrent dans des réformes pour démocratiser leur système d'enseignement. Nous, le Québec, empêtré sous l'obscurantisme, le conservatisme et l'autoritarisme de Duplessis et du clergé sommes arrivés en retard là-dedans.

Mais le passage du Québec, d'une société agricole à une société industrielle, amène toutes les couches de la société à revendiquer une éducation publique de qualité, capable de former des citoyens dotés d'une culture générale, mais aussi en mesure de former une main-d'œuvre spécialisée répondant aux besoins des entreprises. De la même manière, la population revendiquant l'ouverture de la formation supérieure aux Québécois francophones de façon à opérer le rattrapage nécessaire pour combler le fossé créé avec la communauté anglophone et le reste du continent, on assiste alors à la création des cégeps.

L'État québécois moderne

Ce qui se passe en éducation, se répète partout. En fait, il n'y a presque plus de secteurs dans lesquels les gouvernements québécois, entre 1959 et 1968, et

par la suite, engagent l'intervention de l'État. Forts du consensus social de ces années qui fait de l'État le moteur et l'instrument d'un rattrapage et d'une « modernisation » considérés comme essentiels, les gouvernements mettent alors en branle un mouvement de concentration dans l'État québécois, de nombreux pouvoirs et responsabilités jusque-là exercés soit par les commissions scolaires et les municipalités, soit par l'Église, soit par Ottawa.

Grossit, en conséquence, tout un appareil technocratique. C'est la naissance de la fonction publique telle que nous la connaissons aujourd'hui, stable et formée de travailleurs compétents, à qui on accorde la sécurité d'emploi. De même, le droit de grève est accordé à ses membres ainsi qu'à tous les travailleurs des services publics. Ce sont autant de manières de dire que l'arbitraire n'a plus sa place dans les relations de travail, que les fonctionnaires ne feront plus l'objet de patronage comme avant, ni l'objet du grand ménage à chaque changement de gouvernement.

En 1961, c'est la création du ministère de la Culture, voué à la promotion de la culture québécoise et à son plus large rayonnement.

En 1964, c'est l'adoption d'un nouveau Code de travail. La même année est adoptée la loi 16 qui amende le code civil : l'égalité juridique des époux est enfin reconnue, les femmes mariées acquérant le droit d'effectuer des transactions bancaires sans la signature de leur conjoint, d'intenter un procès, d'être exécuteur testamentaire, bref d'exercer plusieurs responsabilités financières ou civiles qui leur étaient jusque-là interdites.

Si cette révolution fut taxée de « tranquille » dans le sens où elle n'eut pas recours à la violence pour atteindre ses objectifs, elle n'en devint pas moins le moment où le Québec passa à la modernité et où les droits économiques sociaux politiques et culturels de la population commencèrent à être pris en compte.

B) L'idéologie derrière nos choix de société

Derrière toute l'organisation d'une société, il existe une façon de penser, un ensemble d'idées et de doctrines que l'on appelle l'idéologie. Cette pensée structure les rapports qu'ont entre elles, les différentes classes sociales. Elle établit aussi la dynamique qui doit exister entre les dimensions économique, politique, sociale et culturelle. C'est cette idéologie dominante qui détermine si l'État en sera un de droit, s'il interviendra plus ou moins dans l'organisation de la vie en société. C'est cette idéologie qui définira quel sera le niveau de répartition de la richesse, la relation entre les droits individuels et collectifs, la place que doit occuper le secteur privé dans le développement économique, politique, social et culturel du pays.

Aujourd'hui, l'idéologie dominante, c'est le néolibéralisme. On la surnomme ainsi parce qu'elle trouve ses racines dans cette doctrine que l'on appelait le « libéralisme », qui s'est appliquée jusque dans les premières décennies du XX^e siècle. Comme aujourd'hui, le « tout au marché » et le « laisser-faire le privé » était la base de cette idéologie.

L'idéologie du « laisser-faire »

Jusqu'à la crise des années 1929, nos grands-parents et nos arrière-grands-parents se faisaient dire que tout travailleur normal devait être capable de se trouver un emploi, de subvenir à ses besoins essentiels et à ceux de ses dépendants. À cette époque, celle que l'on a appelé le *New Deal*, le gouvernement ne sentait aucune responsabilité par rapport au bien-être de la population.

Pire, l'idéologie dominante voulait que tout recours au gouvernement pour obtenir de l'aide pour faire face à la misère était « démoralisant pour l'individu, contraire aux lois de la nature et ruineuse pour le système de l'entreprise privée ». Ce discours était repris dans toutes les couches de la société. À la veille de la crise de 1929, il marquait profondément une large portion des masses nord-américaines. Au Québec, cette idéologie était renforcée par l'idéologie de la charité privée. Portée par le clergé et la petite bourgeoisie traditionnelle (médecins, notaires, avocats, journalistes, enseignants et autres), cette pensée se résumait au fait que les gens incapables de travailler, « les anormaux », devraient compter sur la charité privée des

particuliers et des groupes et non sur l'aide de l'État. Ainsi en 1929, les membres de nos familles qui perdaient leurs emplois ou une partie de leurs maigres revenus ne pouvaient compter sur rien : il n'y avait ni assurance-chômage, ni aide sociale. Les seules lois sociales, les seules exceptions à la règle du libéralisme économique, concernaient quelques catégories « d'inaptes » au travail comme les accidentés et les indigents admissibles en institution. L'idéologie du laisser-faire était si forte que la Loi de l'assistance publique ne permettait pas l'assistance « hors les murs » à savoir qu'il fallait être placé en institution comme accidentés ou comme handicapés mentaux ou physiques pour recevoir de l'aide de l'État. Quant aux personnes âgées, comme il n'existait pas encore de pension de vieillesse, elles étaient entièrement à la charge des familles.

Pour prendre conscience de l'état de misère dans lequel se trouvaient les familles québécoises en 1930, on n'a qu'à regarder les estimés du ministère du Travail de l'époque qui estimait qu'un revenu annuel de 1200 \$ à 1500 \$ était nécessaire pour assurer un minimum décent. Or, la même année, 60 % des travailleurs et 82 % des travailleuses gagnaient moins de 1000 \$ annuellement.

Les idéologues de l'époque eurent l'indécence de qualifier le *crash* de 1929 de crise de surproduction. Mais conçoit-on ce qu'il y avait de paradoxal dans cette expression ? Les gens crèvaient littéralement de faim, le monde souffrait parce qu'il y avait trop de blé, trop de sucre, trop de nouilles, trop de, à peu près tous les articles et les denrées nécessaires à la vie ! N'avoir pas à se nourrir, à se vêtir, à se chauffer, parce qu'il y avait dans le monde trop de ces produits, c'est bien en effet, le plus paradoxal des paradoxes que la civilisation contemporaine ait enfantés.

Talonné par un mouvement ouvrier passé à l'offensive, confronté au fait que leurs intérêts à long terme étaient en péril, que la survie même du système capitaliste était en cause, la bourgeoisie a dû consentir à certaines interventions de l'État qui lui apparaissait inacceptable avant la crise.

Ces correctifs visaient essentiellement, d'une part, à freiner la colère et la réaction des classes populaires, d'autre part, à prolonger la vie du système capitaliste en relançant la demande de biens de consommation et de services par une certaine redistribution de la richesse.

C'est quand même un grand changement qui s'opéra dans le système. Nous passions donc de l'idéologie du bien-être social où tout repose sur l'individu à celle de la sécurité sociale qui, elle, repose sur l'interventionnisme de l'État.

Au début des années 1930, une partie de la bourgeoisie résista, essayant de sauvegarder l'idéologie du « laisser-faire », mais finalement, elle dut se soumettre à l'évidence. L'interventionnisme de l'État devenait une nécessité permanente pour le fonctionnement futur de l'organisation capitaliste du travail et de la société. Ce grand changement, cette nouvelle articulation de l'idéologie, on l'appela la pensée keynésienne en référence à l'économiste Keynes qui tira les leçons enseignées par la grande crise et dégagea les conditions nécessaires pour que de telles crises ne se reproduisent plus.

Pour favoriser cette remise en marche et la survie du système capitaliste, le premier ministre Bennett mit de l'avant l'importance d'accomplir avec célérité des réformes. À l'ouverture de la session en janvier 1935, il s'exprimait ainsi dans le discours du trône : « Pendant les années d'angoisse que vous venez de vivre, vous avez pu constater les grandes faiblesses et les abus du régime capitaliste. Le chômage et la misère en sont les manifestations. De profonds changements s'opèrent autour de nous. Les circonstances ont changé. Pour répondre aux besoins nouveaux, il faudra remanier le régime capitaliste et en faire un instrument plus utile au peuple. Vous serez saisis de mesures faisant partie d'un plan d'ensemble dont l'objet est d'atténuer les inégalités sociales et économiques actuelles et de répartir plus équitablement les avantages du régime capitaliste entre les différentes classes de la population et les diverses régions. »

Parmi les interventions de l'État, il y avait entre autres des politiques sociales comme l'assistance-chômage, l'assurance-chômage, des programmes de travaux publics, une réglementation du salaire minimum pour fixer un maximum d'heures de travail, pour empêcher le travail du dimanche, pour contrôler les prix et enrayer la concurrence ruineuse.

En apparence, le premier ministre Bennett faisait des concessions aux travailleurs mais, en réalité, ce retournement idéologique reposait aussi sur le fait que celui-ci voulait couper l'herbe sous le pied aux courants et à l'agitation socialistes et révolutionnaires qui menaçaient non seulement les modalités de fonctionnement du système capitaliste, mais ses fondements mêmes.

Dans les années 1930, pour assurer un petit revenu aux chômeurs, l'État subventionnait des travaux publics coordonnés par les municipalités. Dans toutes les régions, on construisit des quais, des digues, des routes, on alla même jusqu'à faire creuser des tranchées pour les remplir ensuite ; la préparation des sols et des infrastructures pour la création du Jardin botanique de Montréal fut l'un de ces projets de travaux publics. Dans les années 1940, le gouvernement du Québec mit en place un programme visant soutenir les « mères nécessiteuses », c'est-à-dire les femmes pauvres avec enfants et sans « époux protecteur ». Dans les années 1950, pour la première fois dans l'histoire de la sécurité sociale au Québec, on considérait l'indigence comme une situation pouvant permettre le recours à l'État qu'elles qu'en fussent les causes.

Au fil des décennies, d'autres mesures sociales virent le jour : les pensions de vieillesse offertes par le régime fédéral de pension du Canada, l'indemnisation des accidentés du travail, l'assurance-chômage, etc. En passant des travaux publics à 25 ¢ par jour à des mesures sociales comme l'assurance-chômage, la société s'est incontestablement raffinée.

Pour la première fois, si une personne est privée de ses revenus, ce n'est plus seulement de sa faute, mais aussi celle de la société. Pour la première fois, il est reconnu que c'est aux deux paliers de gouvernement à mettre en place des mesures sociales de redistribution de la richesse pour compenser ces inégalités créées par le système capitaliste. Pour la première fois, la maladie est reconnue comme un « risque social ». À elle seule, cette reconnaissance fut responsable d'une grande part de l'élargissement de ce qui serait désormais couvert par la sécurité sociale.

Les réformes successives qui eurent lieu dans les années 1960 et 1970 montrent bien les pas-de-géant qui ont été franchis au Québec en matière de droits sociaux. Elles correspondaient, d'une part, aux luttes et revendications du mouvement ouvrier, mais aussi aux besoins de survie et de développement du système capitaliste.

En quelque sorte, l'universalisation de nos programmes sociaux est un principe fondamental de nos politiques sociales, mais c'est aussi le reflet du fossé grandissant entre les plus riches et les plus pauvres, de même que de l'élargissement du nombre de victimes des contradictions de ce système fondamentalement injuste et inéquitable.

C) La construction des grands réseaux d'éducation et de santé

Pour bien prendre la mesure des transformations énormes qui ont marqué nos réseaux publics d'éducation et de santé, il faut premièrement constater que cela c'est fait sur un laps de temps relativement court, mais que cela c'est aussi fait dans le cadre du développement, tout aussi fulgurant, du système économique capitaliste. Au début du siècle, il n'existait à peu près rien en matière de services publics d'éducation et de santé publics pour la population en général. En un peu moins de 100 ans, nous sommes passés d'une société agricole à une société industrielle, d'une économie agraire à une économie capitaliste mondialisée. Des pas-de-géant au point de vue des acquis sociaux ont été rendus possible grâce aux luttes du mouvement ouvrier et syndical ainsi qu'à l'intérêt de la classe dominante de protéger l'essentiel de son système et de contrer les idéologies

ouvrières révolutionnaires ou socialisantes. La bourgeoisie voulant aussi assurer sa croissance, elle mit donc l'accent sur la formation d'une main d'œuvre de qualité et spécialisée et appuya la création d'un système de santé capable de répondre aux problèmes des travailleurs, de leurs familles tout en assurant le maintien de leur productivité. En effet, nos parents, nos grands-parents qui, pour plusieurs, sont encore vivants ont été témoins de cette évolution et parties prenantes de cette révolution que l'on a appelée « tranquille ».

La construction du réseau de l'éducation

Rappelons-nous que jusqu'en 1907, la législation n'exige aucune instruction de la part des enfants qui travaillent. Ensuite, la législation de 1907 stipula que les enfants de moins de 16 ans qui travaillent, sont tenus de fréquenter l'école du soir. En 1910, une nouvelle législation interdira l'embauche des enfants

de moins de 16 ans qui ne savent ni lire, ni écrire couramment.

De plus, à partir de 1924, les anglo-protestants abandonnent le modèle éducatif élitiste et adopte le modèle plus démocratique pendant que, du côté franco-catholique, nous maintenons et nous nous enfermons dans un système imprégné de l'idéologie « cléricalo-nationaliste ». Les résultats ne se feront pas attendre.

Pendant que les enfants de la communauté anglo-protestante pourront avoir accès aux études supérieures, les enfants des classes populaires de la communauté franco-catholique devront se contenter d'un enseignement primaire, par ailleurs minimal. L'école publique se limite à assurer cet enseignement. Dans ce modèle toujours, il n'existe pas de véritable école secondaire publique. Dans ce modèle enfin, la place réservée à l'éducation des filles est de plus en plus restreinte. Du point de vue des autorités catholiques, les filles doivent d'abord se consacrer à la famille et, dans cette optique, on les oriente en priorité vers les cours d'enseignement ménager. À la rigueur, elles pourront occuper les professions dites féminines : institutrices, infirmières, secrétaires.

De grandes différences apparaîtront entre le système anglo-protestant et franco-catholique. Le système scolaire anglo-protestant connaîtra des progrès beaucoup plus rapides que son pendant franco-catholique. N'étant plus sous la coupe de l'Église anglicane, moins confessionnelle, il sera plus ouvert aux idées libérales.

Profitant de son appartenance à une communauté dont la richesse lui assure une autonomie considérable par rapport à l'État québécois, le système scolaire anglo-protestant s'adapte assez vite aux nouvelles réalités, notamment l'urbanisation rapide et massive, découlant de la révolution industrielle capitaliste qui s'étend à l'ensemble de l'Amérique du Nord au début du XX^e siècle. Bénéficiant de ressources financières nettement plus importantes que celles des commissions scolaires catholiques, les commissions scolaires protestantes disposent de moyens beaucoup plus adéquats pour répondre aux besoins éducatifs des populations qu'elles desservent. Notamment, elles peuvent mieux rémunérer leur personnel enseignant .

En fait, ce ne sera qu'en 1942, après d'innombrables affrontements et déchirements que le comité catho-

lique du Conseil de l'instruction publique acceptera le principe de la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, et ce ne sera que l'année suivante que le gouvernement Godbout adoptera enfin une loi pour l'imposer et pour décréter la gratuité des études primaires. Un demi-siècle après l'Ontario !

En fait, le taux de scolarisation des Canadiens français du Québec demeurera peu élevé tout au long des décennies qui s'échelonnent de la Confédération à la Seconde Guerre mondiale. Dans les années 1920, la vaste majorité des élèves du secteur franco-catholique ne parviendront toujours pas à terminer le cours primaire. La situation s'améliorera un peu dans les années 1930, mais, même au lendemain de la guerre 1939-1945, à peine 25 % de ces élèves accéderont à la huitième année comparativement à 80 % des élèves du secteur anglo-protestant.

Le règne d'airain de l'Église catholique sur l'éducation se traduira par un dramatique retard historique des jeunes francophones québécois. Ils subiront pendant longtemps les lourdes conséquences de ce règne qui se perpétuera jusqu'à la fin des années 1950. Il faudra alors entreprendre rien de moins qu'une « révolution tranquille » pour y arriver.

La Révolution tranquille

La réforme de l'éducation est non seulement un thème majeur de la Révolution tranquille, elle en est l'un des symboles les plus éclatants. S'y retrouve une grande partie des enjeux de la période : l'affirmation d'une culture québécoise en rupture avec la culture canadienne-française catholique ; le changement social, associé, d'une part, au transfert de responsabilités et du contrôle de ce secteur de l'Église à l'État provincial et, d'autre part, à l'intervention massive de celui-ci dans un domaine de sa compétence que le fédéral avait cherché à investir dans les années cinquante ; la promotion nationale des Québécois francophones enfin, qui souhaitent atteindre par l'éducation, le statut social que les anglophones doivent à la richesse de leur communauté.

C'est donc en matière d'éducation que la Révolution tranquille prendra tout son sens et donnera les résultats les plus déterminants. En 1961, le premier ministre Jean Lesage fait adopter la « Grande Charte de l'éducation » qui jette les bases de toutes les réformes qui suivront. La même année, il crée la

Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec. On l'appellera la commission Parent. Elle siège de 1961 à 1966. Dès les premiers volumes de son rapport qui paraissent en 1963, elle propose la mise sur pied « d'un système scolaire unifié, intégré, public depuis la maternelle jusqu'à l'université et placé sous l'autorité d'un véritable ministère de l'Éducation, assisté d'un organisme consultatif, le Conseil supérieur de l'éducation ». Le changement est profond. On le sent jusque dans le slogan : « Qui s'instruit, s'enrichit ». Inédit, l'esprit de la pédagogie ne l'est pas moins, plus américain : les professeurs cherchent désormais à cultiver chez l'élève la liberté, la créativité et l'expressivité.

La commission Parent détermine trois grandes finalités qu'un système scolaire doit poursuivre, selon elle, dans les sociétés modernes : donner à chacun la possibilité de s'instruire (égalité des chances), rendre accessibles à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts (éducation supérieure ouverte à tous) et préparer l'individu à la vie en société.

Elle constate que, pour réaliser un tel programme, il faut désormais accorder aux éducateurs un prestige et des traitements propres à attirer et à retenir au sein de la profession un grand nombre d'enseignants qualifiés.

En outre, la commission Parent formule un ensemble de recommandations qui visent à doter le Québec d'une structure pédagogique moderne en répartissant autrement le cours des études, en créant les polyvalentes, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et une nouvelle université française, en confiant la formation des maîtres à l'université, de même qu'en développant l'éducation des adultes et l'éducation spécialisée.

Tout comme les travaux de la commission Parent qui les inspirent, les réformes des années soixante sont marquées des nouvelles valeurs du « droit à l'éducation » et de la « démocratisation de l'enseignement », leviers par excellence de la promotion nationale des francophones.

La formule Rand adoptée en 1959 sous Paul Sauvé, et qui oblige tous les employés d'une entreprise ou d'une institution à adhérer à leur syndicat local, joint ses effectifs à ceux des baby-boomers et du progrès de la scolarisation pour propulser de 16 000 à plus de 70 000 entre 1959 et 1969 le nombre d'enseignants syndiqués. De mieux en mieux rémunérés,

jouissant d'une sécurité d'emploi nouvelle et de conditions de travail favorables allant même jusqu'au droit de grève. En 1964, 89 ans après son abolition, un ministère de l'Éducation est créé : la gratuité, l'universalité et l'accessibilité à l'éducation primaire et secondaire sont consacrées. En 1968, la création des cégeps permettra d'appliquer ces principes aux études supérieures. Quant aux universités, dès 1960, la hausse de leur financement améliorera leur accessibilité. La création du réseau de l'Université du Québec viendra boucler la boucle.

La construction du réseau de la santé

Avant la seconde guerre mondiale, une vingtaine de pays s'étaient dotés, sous une forme ou sous une autre, d'un régime d'assurance-santé ; mais le Canada, pas plus que les États-Unis, ne comptait parmi ces derniers. Pendant la crise des années trente, la question de l'assurance-maladie avait été mise sur la scène publique par les revendications des organisations syndicales et de certaines organisations politiques progressistes telles que le Parti communiste du Canada (PCC) et le Cooperative Commonwealth Federation (CCF).

Si le mouvement ouvrier mit tant d'emphase pour la création d'un régime public d'assurance-maladie, c'est parce qu'il faisait le constat de l'état lamentable de la santé des citoyens issus des classes populaires. La condition sanitaire de la population québécoise au tournant des années 1930 et 1940 demeurait lamentable.

En 1941, l'espérance de vie au Québec, pour les femmes et les hommes, était inférieure, non seulement à la moyenne canadienne, mais également à l'espérance de vie prévalant dans toutes les autres régions du Canada. Pendant les années 1938-1940, le taux de mortalité infantile, souvent considéré comme le baromètre le plus fiable, pour mesurer l'état de santé d'une population, était au Québec de 76,9 pour 1000 naissances vivantes, soit le plus élevé dans toutes les provinces canadiennes. Le nombre de nouveau-nés morts à la naissance, et de mères mortes à l'occasion d'un accouchement, était aussi un phénomène important en 1940. Ces deux sortes de mortalité sévissaient de façon aiguë à l'intérieur des classes populaires.

Qu'il suffise de rappeler qu'en 1940 seulement 15 % des femmes qui accouchaient au Québec le faisaient à l'intérieur d'un hôpital. Comme le rapporte le docteur Albert Dumas, un témoin de

l'époque : « Une très petite minorité de femmes accouchaient à l'hôpital. Seules quelques privilégiées avaient cette chance. Une chambre privée coûtait de 5 \$ à 6 \$ par jour ; c'était hors de la portée de la grande majorité des gens ». Selon le recensement de 1941, 62 % des salariées au Canada avait un revenu de moins de 950 \$ par année, soit de 2,60 \$ par jour. Le reste du calcul n'est pas difficile à faire. La majorité des femmes n'avaient pas le choix : elles devaient accoucher à la maison, souvent avec l'aide d'une infirmière plutôt que d'un médecin. Si des complications se présentaient, la vie de la femme et du bébé se trouvait vite menacée.

Pour comprendre l'existence de l'état lamentable de la santé des citoyens issus des classes populaires, il faut se rappeler que dans la société québécoise du début des années 1940, l'organisation de la santé relevait principalement du secteur privé. L'État fédéral n'intervenait pas encore. De son côté, l'État provincial intervenait, mais à la façon d'un acteur supplétif et marginal.

Quelques caractéristiques de la santé au Québec en 1940

Précisons qu'à l'époque, le Québec connaissait une pénurie de médecins et que ceux-ci étaient très inégalement distribués sur l'ensemble du territoire. À la fin de la guerre, 800 municipalités n'avaient pas encore de médecins.

La main-d'œuvre dans les hôpitaux se décomposait en deux. Il y avait, d'une part, une main-d'œuvre non salariée composée des religieuses et, d'autre part, il y avait la main-d'œuvre laïque et salariée constituant la majorité. Cette main-d'œuvre était constituée à 70 % de femmes. Elle était syndiquée à moins de 10 %. Elle devait s'accommoder de conditions de travail pénibles : des semaines de travail 6 à 7 jours totalisant plus de 70 heures ; absence de vacances annuelles et de congés fériés payés ; des salaires de 5 \$ à 10 \$ par semaine pour les femmes, soit moins de 500 \$ par année.

Au début des années 1940, l'intervention de l'État québécois se déployait dans trois champs : celui de la maladie mentale, par le biais de la Loi des asiles d'aliénés ; celui de l'assistance aux indigents hospitalisés, par le biais de la Loi sur l'Assistance publique et celui de la santé publique, par le biais du réseau des unités sanitaires.

Pour l'année budgétaire 1940-1941, les dépenses du gouvernement du Québec au chapitre de la santé et du bien-être social, ne représentait que 6,6 % des dépenses gouvernementales totales. À la fin des années 1950, ces mêmes dépenses représentaient plus de 25 % de l'ensemble des dépenses budgétaires.

Les débats sur l'assurance-santé

Au fédéral

Dès le début du siècle, des débats eurent lieu sur la nécessité de créer un régime d'assurance-santé. En 1918, Mackenzie King se prononce en faveur de l'introduction d'un tel régime. Il défend même l'idée qu'une telle mesure, tout en favorisant la justice sociale, lui apparaissait parfaitement compatible avec le maintien de la propriété privée. Mais tout cela resta de l'ordre du discours. **C'est en 1942-1943, une période de montée des luttes sociales, que Mackenzie King se montra politiquement intéressé à l'assurance-santé. Plusieurs raisons participèrent à l'intensification du débat sur l'assurance-santé, mais l'intensification des pressions des grandes centrales syndicales aura un poids hégémonique.** À l'automne 1944, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fédéral était créé.

C'est au moment de la conférence sur la reconstruction, en 1945, que la question de l'assurance-santé fut abordée de nouveau. Les débats sur la création d'un système d'assurance-maladie furent un échec et ce n'est qu'à la fin des années cinquante que la question fut réabordée.

Au Québec

Au Québec, sous le gouvernement Godbout (1940-1944), s'amorce une réflexion en profondeur sur le fonctionnement du système de santé. En 1941, le gouvernement Godbout crée le ministère de la Santé et du Bien-être social, de même qu'il crée une commission d'enquête sur les problèmes hospitaliers, appelée par la suite la commission Lessard.

Les débats dans le reste du Canada, les prises de position des grandes centrales syndicales canadiennes, la sortie des différents rapports d'enquêtes recommandant la création d'un système public d'assurance-santé, ont un impact sur les centrales syndicales québécoises qui à leur tour, en 1943, adoptèrent des prises de position favorables à un régime provincial d'assurance-maladie.

La commission Lessard remet son rapport au gouvernement au début de 1943. Ce rapport recommandait l'abandon de la loi sur l'assistance publique et son remplacement par un régime provincial et universel d'assurance-maladie. Le gouvernement Godbout indiqua sa volonté de procéder à une réforme sur la base des recommandations de la commission.

Pendant les derniers mois de 1943 et les premiers mois de 1944, une ambiance de préparatifs de réformes régnait à Québec. Plusieurs organismes, dont les centrales syndicales, soutenaient cette réforme. Mais le réseau de la petite bourgeoisie traditionnelle cléricale résistait à la perspective de démantèlement du système hospitalier privé et confessionnel, l'une des assises les plus importantes de son pouvoir sur le peuple au Québec.

En 1944, Maurice Duplessis gagne l'élection contre Godbout et c'est fini avec les projets de réforme. En avril 1945, la loi créant une commission d'assurance-maladie était abrogée et la commission enterrée. Il faudra attendre jusqu'en 1957-1958 pour que les problèmes posés en 1943 redeviennent des enjeux politiques.

À la fin des années 1950, c'est principalement du mouvement syndical d'où proviennent les propositions les plus consistantes pour inciter le gouvernement du Québec à modifier en profondeur sa politique de santé. Les centrales semblaient fatiguées du discours autonomiste négatif constamment repris par le gouvernement duplessiste pour justifier l'immobilisme de l'État provincial. Abandonnant leurs scrupules sur la question constitutionnelle, elles revendiquaient la réalisation du programme d'assurance-santé, qui serait le fruit d'une collaboration fédérale-provinciale.

Ces positions du mouvement syndical québécois rencontraient évidemment de la sympathie dans les lieux hégémonisés par la nouvelle petite bourgeoisie technocratique, tels les facultés des sciences sociales de l'Université Laval, la revue *Cité libre* et les mouvements catholiques spécialisés comme la JEC.

La politique québécoise de la santé à la veille de la révolution tranquille.

À la fin des années 1950, l'état de santé du peuple québécois avait progressé par rapport à la situation de 1940, mais demeurait lamentable, comparativement à celui de la population des

autres provinces. Ce retard causait des préjudices graves d'abord aux classes populaires.

Les coûts des services hospitaliers avaient augmenté de façon vertigineuse après la guerre et pendant les années 1950. Même lorsqu'elles avaient réussi à accumuler un peu d'épargne, les familles se retrouvaient endettées au bout de quelques semaines d'hospitalisation, spécialement lorsque le membre de la famille hospitalisé s'était le gagne-pain principal ou unique.

Ainsi les familles des classes populaires les plus exposées au risque de la maladie, avaient pris l'habitude de se passer le plus possible des services hospitaliers et des hôpitaux. Conscientes du niveau exorbitant des coûts, elles s'employaient à retarder le plus longtemps possible la décision d'acheminer l'un de ses membres, malade, vers le médecin ou l'hôpital et, lorsque cette décision était prise, il était souvent trop tard.

Mais à mesure qu'on avançait dans les années 1950, le retard sanitaire du Québec et, plus spécifiquement, les problèmes de santé des classes populaires représentaient également bien des inconvénients de plus en plus graves pour la bourgeoisie américaine, canadienne et québécoise impliquée au Québec. En effet, la détérioration des conditions de santé des classes populaires québécoises avait des implications économiques coûteuses pour le capital. La santé hypothéquée du peuple québécois signifiait la perte d'un nombre croissant de journées de travail. Elle signifiait aussi que les investissements consacrés par les patrons et les gouvernements à la formation de la main-d'œuvre étaient moins rentables. Ici encore, on peut soupçonner jusqu'à quel point la bourgeoisie, à la fin des années 1950, avait besoin, elle aussi, d'une réforme sanitaire ou d'une « révolution tranquille » dans le domaine de la santé.

Vers un régime d'assurance-hospitalisation

Une succession de réformes

En 1961, le Québec adopte le programme d'assurance-hospitalisation. En juillet 1961, le gouvernement du Québec adopte la Loi des hôpitaux qui continue le travail amorcé en vertu de la Loi de l'assurance-hospitalisation et confère à l'État québécois un contrôle étroit sur l'administration des hôpitaux et, par voie de conséquence, sur les rapports entre les hôpitaux et les syndicats.

En 1966, le régime d'assurance-hospitalisation sera élargi aux services d'urgence, à la physiothérapie, et autre. Les personnes assistées sociales y obtiennent la gratuité des soins médicaux. C'est en 1970 que la commission Castonguay termine ses travaux et le Québec procède à l'adoption de la Loi sur l'assurance maladie. Rappelons que la commission recommandait un système de santé public, gratuit, accessible et universel et des orientations majeures pour centrer l'action sur les déterminants de la santé. Cette même année, l'assurance maladie sera élargie

aux examens optométriques. Par la suite, on assistera à la mise en place progressive du système de santé et des services sociaux par la création des CLSC, des départements de santé communautaire, des centres de services sociaux et de la carte d'assurance maladie. Entre 1974 et 1977, on assistera à l'élargissement de l'assurance maladie, à divers programmes, comme les soins dentaires aux enfants, le remboursement des prothèses et la gratuité des médicaments pour les personnes âgées.

D) Synthèse de nos luttes et de nos acquis de l'époque

Sous la poussée d'un mouvement syndical en pleine montée et d'une petite bourgeoisie canadienne-française (en pleine expansion) qui contrôlait certains leviers de pouvoir, le gouvernement du Québec réalisa plusieurs réformes sociales de haute importance.

Celles-ci constituèrent de grandes conquêtes pour le mouvement ouvrier qui les revendiqua depuis longtemps, parfois même depuis le début du siècle.

Ces réformes économiques et sociales entraînent la croissance des secteurs publics et parapublics et constituèrent une vaste opération de rattrapage et de modernisation.

Elles marqueront profondément toute la société québécoise et auront des retombées pour longtemps.

En résumé, la société québécoise, à travers ces quelque dix années que dura la Révolution tranquille, a changé complètement de visage, et ce, sur tous les plans.

SOCIAL

- Formule Rand (déduction à la source de la cotisation syndicale)
 - 1959 dans l'enseignement
 - 1963 pour tous les syndicats du Québec
- Financement des universités et amélioration de leur accessibilité (1960)
- Assurance-hospitalisation (1961)
- Adoption du Code du travail (droit de grève aux employés des secteurs public et parapublic) (1964)
- Enseignement primaire et secondaire public (gratuité, universalité, accessibilité) (1964)
- Régime québécois d'allocations familiales (1967)
- Loi sur la formation professionnelle des adultes (1967)
- Enseignement collégial (gratuité, universalité, accessibilité) (1968)
- Création du Réseau des universités du Québec (1968)
- Institution du mariage civil (1968)
- Loi de l'aide sociale (1969)
- Création de l'assurance-maladie, de l'assurance médicaments ; accessibilité aux soins de santé et aux services sociaux en toute gratuité (1970)
- Versement des pensions de sécurité de vieillesse et des prestations de suppléments de revenu garanti à 65 ans (1970)
- Fondation du FRAP (Front d'action politique) (1970) (Formé après un long travail d'organisation, par l'union des syndicats montréalais et des comités de citoyens créée durant les années 1960 dans divers quartiers populaires de la métropole. Il a l'appui officiel du Conseil central de Montréal (CSN), du Conseil du travail (FTQ) et de l'Alliance des professeurs (CEQ)
- Adoption d'un nouveau régime d'assurance-chômage (1971)
- Augmentation du salaire minimum (1970-1971)
- Aide juridique (1972)
- Création du RREGOP (acquis du premier Front commun) (1973)
- Montée des mouvements sociaux (féministe, pacifiste, écologiste) (1961-1975)

ÉCONOMIQUE

- Nationalisation de l'électricité (1963)
- Loi sur les subventions au développement régional (1969)
- Création du Conseil économique du Canada (1964)
- Création de la Caisse de dépôt et placement (1965)
- Adoption de la Régie des rentes du Québec (RRQ) (1964) Mise en vigueur (1966)
- Création de la Société générale de financement (SGF)
- Création de l'Office de crédit industriel
- Office de planification et de développement économique (1968)
- Création de trois sociétés d'État dans le secteur des richesses naturelles SOQUEM, SOQUIP, REXFOR

CULTUREL

- Création de Radio-Québec (1968)
- Création du ministère des Affaires culturelles (1961)
- Office patronal du film (1961)
- On assiste à la création ou à la modernisation des grandes institutions d'État : Place des arts (1961-1967), Musée d'art contemporain de Montréal (1964), Bibliothèque nationale du Québec (1967), Grand Théâtre de Québec (1971). Plusieurs lois, mesures et règlements sont adoptés afin d'encadrer la pratique professionnelle dans les domaines des arts, de la culture et des communications : loi dite du 1 % qui oblige les gouvernements et ses tributaires à consacrer 1 % du coût total de la construction d'un nouvel édifice public pour la production d'une œuvre d'art, Radio-Québec (1969), la loi du cinéma (1975).
- L'édition connaît un nouveau départ :
 - Léméac (1957), HMH (1960), Les Éditions du Jour (1961) Déom, (1960), Boréal Express (1963), Éditons Parti Paris (1964)
- « Nuit de la Poésie » organisée par l'ONF (1970)
- Société de musique contemporaine du Québec (1966)

DROITS DES FEMMES

- Code civil amendé (la loi 16 met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée ; ces dernières acquièrent le droit d'exercer diverses responsabilités financières ou civiles qui leur étaient jusque-là interdites. (1964)
- La Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) sont mises sur pied. (1966)
- Les hôpitaux peuvent effectuer légalement un avortement lorsque la santé physique ou mentale de la femme est en danger. (1969)
- La promotion des produits contraceptifs n'est plus illégale. (1969)
- Le Front de libération des femmes (FLF) est fondé, se réclamant d'un féminisme révolutionnaire qui lie la libération à un changement global de la société. (1969)
- La loi sur l'aide sociale adoptée en 1969 et mise en application en 1970 permet à des femmes chefs de famille monoparentale de toucher des prestations sans avoir à se soumettre aux humiliations de l'ancienne loi des mères nécessiteuses.
- Le Front de libération des femmes publie son 1^{er} numéro de *Québécoise deboutte !* journal féministe. (1971)
- À l'occasion du 8 mars, le FLF lance une campagne nationale en faveur de l'avortement libre et gratuit.
- Création du Centre des femmes à Montréal qui, avec d'autres groupes, publie un manifeste pour une politique de planification des naissances (1972)
- Création du Conseil du statut de la femme du Québec (CSF) (1973)

POLITIQUE

- Création du ministère de la Famille et du Bien-être social (1961)
- Création du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) (1964)
- Loi pour promouvoir la langue française au Québec (bill 63) (1969)
- Centralisation de l'administration et de la négociation collective dans le réseau de la Santé et des Services sociaux
- Loi de la fonction publique (reconnait le droit de grève aux fonctionnaires) (1965)
- Création du ministère de la Fonction publique (1969)
- Création du ministère de la Santé et des Services sociaux (1970)

LES LUTTES SYNDICALES DE L'ÉPOQUE

On négocie partout dans la province :

- Affrontement, grèves... (1964-1969)
- Premières « journées d'étude » en milieu hospitalier faites pour les infirmières de Ste-Justine (1963). Suivies d'une grève illégale dans plusieurs hôpitaux du Québec. (1964)
- Grève des typographes de *La Presse* (7 mois) (1964)
- Les 4000 employés de la Régie des alcools du Québec sont en grève (1964)
- Grèves des employés des postes, de la Commission de transport, des ingénieurs d'Hydro-Québec (1965)
- Grèves des ouvriers du bâtiment, dans les filatures de la Dominion Textile, grève des professionnels du gouvernement (1966)
- Grève de 32 500 travailleuses et travailleurs d'hôpitaux (pour une première convention collective nationale) (1966)
- Grèves tournantes des employés d'Hydro-Québec (1967)
- Première négociation de la CEQ à l'échelle du Québec (elle durera 28 mois...) (1967-1969)
- L'annonce de « nouvelles normes de financement des dépenses admissibles résultant des conventions collectives » déclenche une grève des enseignants qui sera réprimée par la première loi spéciale (le Bill 25) en février 1967 qui :
 - oblige le retour au travail des enseignants en grève ;
 - prolonge la durée des conventions collective de plus d'un an ;
 - met en place la négociation provinciale pour les syndicats de la corporation générale des instituteurs et institutrices de la province du Québec (CIC) ;
 - fixe les échelles de traitement des enseignants (paramètres scolarité et expérience).
- Grèves des employés des postes, dans les divers moulins à papier Domtar, à la Régie des alcools, division Québec, chez la compagnie Seven-up.
- Manifestation de 22 000 enseignants devant le Parlement de Québec (pour l'obtention d'une première convention collective nationale. 16 500 syndiqués déposent leur démission (1969)
- Grève des policiers (1969)
- Lancement de l'hebdomadaire *Québec-Presse*, première expérience de presse ouvrière à grand tirage. Propriété d'une coopérative soutenue par les trois grandes centrales, des groupes coopératifs, populaires et progressistes ; durera 5 ans, tirage moyen : 30 000 exemplaires. Expérience unique (1969)
- Manifestations contre le « bill 63 » concernant la liberté de choix de la langue d'enseignement (1969)
- Grève des postiers, des ouvriers de la General Motors de Sainte-Thérèse, des ouvriers de la construction (1970)
- Lock-out de 7 mois contre les travailleurs de *La Presse* (1971)
- Première manifestation dans la rue organisée par les syndicats à l'occasion de la Fête internationale des travailleurs. 4000 personnes (1^{er} mai 1970)
- Formation du Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) (1972)
- **Premier Front commun des trois grandes centrales syndicales (1972)**
 - grève générale d'une journée de tout le Front Commun le 28 mars ;
 - grève générale illimitée du F.C. du 11 au 21 avril...
 - « Bill 19 » : loi spéciale pour forcer le retour au travail sous peine de fortes amendes et d'emprisonnement. Les trois présidents de centrale, Yvon Charbonneau (CEQ), Louis Laberge (FTQ), Marcel Pépin (CSN), sont condamnés à un an de prison pour avoir recommandé aux syndiqués de ne pas céder aux injonctions.
- Quelques gains majeurs de ce 1^{er} Front commun. (1972-1973) :
 - négociation de la politique salariale avec l'indexation en forfaitaire ;
 - droit de négocier les régimes de retraite – création du RREGOP ;
 - sécurité d'emploi reconnue en tant que principe ;
 - ratios arbitrables dans l'enseignement ;
 - salaire 100 \$/semaine.
- Et ainsi de suite...

E) Des droits, pas des caprices

Nous sommes ainsi parvenus à ce que la société québécoise bénéficie des programmes et des services publics sociaux si durement attaqués actuellement et pourtant si précieux.

- Ceux-ci sont-ils trop chers pour nos moyens ?
- Sont-ils seulement des caprices d'enfants gâtés d'une époque qui pouvait se les permettre ?
- Est-il pensable d'en laisser tomber quelques-uns qu'on verrait comme moins nécessaires ?
- Est-il pensable de s'associer au secteur privé (PPP) pour les dispenser ou de carrément les privatiser ? Au risque que seule une fraction de la population puisse se les procurer ?

Non, non, non !

Ce ne sont pas des caprices, ce sont des droits !

Ces droits sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) depuis 1948. La DUDH reste « l'idéal » commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent (...) d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives (...).

- Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune... (Art. 2)
- Tous sont égaux devant la loi (...) et ont droit à une protection égale contre toute discrimination... (Art. 7)
- Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression... (Art. 19)
- Toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques (Art. 20)
- Toute personne (...) a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité... (Art. 22)

- Toute personne a droit au travail (...) à des conditions équitables et satisfaisantes de travail (...), à un salaire égal pour un travail égal... (Art. 23)
- Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité... (Art. 25)
- Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental (...). L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé... (Art. 26)

QUE FAIRE RÉGIONALEMENT ?

- A) Assurer l'avenir des services publics, oui, mais comment ?
- B) Valoriser nos services publics à l'aide des communications

A) Assurer l'avenir des services publics, oui, mais comment ?

Les services publics sont l'objet de nombreux assauts, leur défense est primordiale. C'est une question d'égalité entre les citoyennes et les citoyens. C'est une question de survie pour les régions, pour leur développement économique, social, culturel et politique.

Ce gouvernement et les précédents ont décidé de faire subir un régime d'amincissement draconien à l'État. Son désengagement, ses attaques nombreuses des services publics et des programmes sociaux entraînent des conséquences sur tous les citoyens et les citoyennes.

Continuer à informer, sensibiliser et mobiliser dans les régions est la seule façon d'empêcher ce gouvernement d'appliquer son programme de démantèlement. Même si la mobilisation des membres est parfois difficile, elle demeure l'élément le plus important.

Pour atteindre ces objectifs, il nous faudra travailler avec d'autres groupes de la région qui partagent notre analyse et qui ont, eux aussi, la volonté de faire échec aux visées du gouvernement Charest. C'est ensemble que nous pourrions créer un rapport de force, influencer l'opinion publique et exercer une pression plus forte sur les personnes élues (députés, maires, préfets, etc.).

Par des actions, nous devons contrer la situation et forcer le gouvernement à nous écouter, à tenir compte de nos intérêts comme travailleuses et travailleurs, comme utilisatrices et utilisateurs de ces services. Tout au long du mandat de ce gouvernement, nous devons être présents, déterminés et solidaires dans les actions à mener.

Il ne faut pas essouffler ou décourager nos membres. C'est pourquoi le nombre d'actions doit être bien dosé et les actions, ciblées. À quoi s'attaquer, comment et avec qui, sont les questions de base à se poser pour bâtir la mobilisation. La force du nombre, c'est important ! La mobilisation, c'est payant !

Bâtir la mobilisation, oui, mais comment ?

Pour bâtir une mobilisation, il faut absolument tenir compte de plusieurs éléments. Voici ci-après quelques conseils pour faciliter le travail.

Premièrement, il est important de rappeler aux membres nos victoires syndicales et citoyennes de la dernière année telles que :

- En Montérégie, le projet d'une centrale thermique du Suroît est remis à plus tard ;
- Dans la région de Laval, la fermeture ou le changement de vocation de six écoles primaires et d'une école secondaire est remis à l'an 2006 ; de plus, des gains ont été faits en ce qui concerne la tâche des enseignants ;
- Au Québec, le gel des frais de scolarité à l'enseignement collégial et universitaire est assuré pour quatre ans ;
- Le gouvernement vient de reculer sur l'essentiel de ses projets de décentralisation dans le réseau collégial ;
- Le recul du gouvernement Charest concernant le financement à 100 % accordé aux écoles juives ;
- etc.

Deuxièmement, il faut élaborer une stratégie d'action à partir des éléments suivants :

- Analyser les projets du gouvernement qui attaqueront les services publics dans votre région ;
- Cibler un dossier sur lequel vous pensez pouvoir bâtir une mobilisation régionale ou locale en vous posant la question suivante : Qu'est-ce qui rejoint le quotidien de mes membres comme syndiqués et comme citoyens et qui peut toucher la population en général ?
- Fixer un ou des objectifs atteignables et réalistes ;
- Analyser les réseaux d'influence en tenant compte :
 - des individus (personnes élues, personnes d'influence telles que les artistes, les personnes siégeant à un conseil d'administration, etc.) ;
 - des lieux de décision : le Conseil régional des élus, les conseils d'établissement des écoles, etc.

- Favoriser le soutien de ses membres et de ses collègues en les informant de façon succincte et continue sur les enjeux de la lutte menée et sur l'évolution de la situation.

Quelques propositions d'information, de sensibilisation et d'action

Un geste individuel

- Parler à un collègue, un voisin, un parent de l'importance de la défense des services publics et les défendre par un argumentaire court incluant des exemples concrets.
- Profiter des pauses-café, des 5 à 7, etc. Toutes les occasions sont bonnes pour s'exprimer.

Un geste collectif

Voici quelques exemples d'action que vous pourriez utiliser dans votre région. Adaptez-les selon vos spécificités et n'hésitez surtout pas à en faire un rendez-vous important d'information, mais aussi un événement agréable, voire festif.

- Utiliser le site Web du syndicat : reproduire l'histoire des acquis sociaux ou tout autre document pertinent ;
- Utiliser le journal syndical, le babillard de l'établissement pour afficher un tract ou un document sur la défense des services publics ;
- Planifier une campagne d'information : auprès des membres ou auprès du grand public, par un kiosque d'information, par la distribution de tracts aux portes des établissements, sur les lieux

de travail, etc. Il est important de cibler les endroits où il y a beaucoup d'achalandage : dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les résidences pour personnes âgées, aux centres commerciaux, à la bibliothèque, etc. ;

- Organiser des 5 à 7 avec d'autres groupes de la région, pique-nique, etc. : lors de cet événement social, sensibiliser de façon originale les personnes présentes. En profiter pour distribuer un tract succinct, clair et étayé d'exemples concrets. Si possible, inviter un artiste de la région pour agrémenter l'action ;
- Fixer des rencontres avec des gens jouant un rôle social ou politique dans votre région : prenez rendez-vous lorsque c'est possible et après l'entretien, remettez une lettre ou un dépliant expliquant vos revendications (les écrits restent) ;
- Envoyer une lettre aux gens jouant un rôle social ou politique afin de les sensibiliser et de les informer tant sur vos revendications que pour faire connaître les activités prévues pour la défense des services publics.

C'est par nos solidarités, par les gestes posés que nous pourrons défendre et promouvoir les services publics et faire entendre notre voix sur la place publique.

C'est en posant des gestes individuellement et collectivement que nous pourrons espérer contribuer à la construction d'une société démocratique, écologique, pacifique, solidaire et pluraliste.

Rappelons-nous qu'il n'y a pas de petites victoires, il y a des victoires, tout court !

B) Valoriser nos services publics à l'aide des communications !

Pourquoi ne pas utiliser vos médias d'information locaux pour valoriser et défendre nos services publics ? Que ce soit par les journaux locaux ou nationaux, la télévision locale ou les radios communautaires, vous pouvez utiliser votre voie citoyenne et votre expérience pour faire valoir votre point de vue

et celui de votre organisation. Pour ce faire, vous devez planifier vos communications et posséder quelques compétences de base.

Avant de faire connaître votre point de vue

- Quel est l'objectif que vous souhaitez atteindre ?
- Quel est votre message ?
- S'agit-il d'une nouvelle ou d'une opinion ?

- Choisir le meilleur moyen pour atteindre l'objectif (lettre ouverte, tribunes téléphoniques, rencontre de presse ou communiqué).

Quelques façons de faire valoir votre point de vue ou celui de votre organisation

- Soumettre des textes d'opinion à votre journal local.
- Écrire de courts textes dans la rubrique *Lettre aux lecteurs*.
- Participer aux tribunes téléphoniques des stations de radio.
- Lorsqu'il s'agit d'une nouvelle nationale, n'hésitez pas à faire de même avec les médias nationaux.
- Transmettre votre opinion par courriel aux journalistes ou au chef de pupitre.
- Participer aux sondages radiophoniques et aux sondages par courriel.
- Inciter vos collègues et amis à faire de même.

Quelques conseils pour les relations avec les médias

- Préparer un communiqué de presse pertinent, clair, court et précis.
- L'information doit être exacte et rigoureuse.
- Planifier vos communications avec les médias au moment opportun pour votre activité.
- Faire connaître vos activités aux médias par des avis ou des communiqués de presse.
- Transmettre le communiqué de presse aux journalistes absents.
- Prendre des photos.

Pour accentuer l'efficacité de vos communications

- Vous informer des heures de tombée selon les médias et les respecter.
- Tenir une liste de presse (numéro de téléphone, de télécopie et de courriel).
- Si vous êtes en réaction à un événement, tenter de réagir dans la même journée (plus tard, c'est trop tard !).
- S'informer des autres événements médiatiques de la région avant de fixer le moment de votre événement (éviter les conflits d'horaire).
- Pour les hebdos, éviter les journées de tombée.
- Pour les radios et les télévisions, éviter l'heure des bulletins de nouvelles.
- Si un article comporte des erreurs de fait ou des inexactitudes, ne pas hésiter à rectifier les faits.

Les principaux éléments d'un communiqué

- Définition du message.
- Identification de l'organisation.
- Un titre « punché ».
- Le message principal (*lead*) (essentiel de la nouvelle, vous développez par la suite les idées secondaires).
- Chiffres, citations et exemples.
- Les coordonnées pour vous rejoindre.

Les principaux éléments d'une conférence de presse

- Avis de convocation (date, heure, lieu précis, sujet, personnes présentes).
- Préparation en simulant et anticipant les questions.
- Durée d'une heure au maximum.
- Salle suffisamment éclairée, prévoir affiches CSQ et syndicat local.
- Présentation du ou des porte-parole et déclaration de 10-15 minutes.
- Période de questions.
- Deux à trois intervenantes ou intervenants au maximum.
- Si plusieurs organisations, désignation d'un porte-parole (en alternance par la suite pour les autres événements).
- Ne répondre qu'aux questions posées (court et précis, car il ne faut pas perdre de vue votre message).

Les principales caractéristiques d'un porte-parole efficace

- Crédibilité du porte-parole = crédibilité de son organisation.
- Toujours porter le chapeau de porte-parole.
- Avoir une vision globale de son organisation.
- Respecter ses mandats.
- Connaître à fond ses dossiers.
- Promouvoir une image positive et crédible.
- Développer un sens politique.
- Livrer un message syndical.
- Et attention aux cravates à fleurs !

Et devenir un incontournable en intervenant régulièrement

Ne pas hésiter à communiquer avec le Service des communications de la CSQ pour obtenir des conseils ou de l'information.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

CONSIDÉRANT que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

CONDIDÉRANT qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

CONSIDÉRANT que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

CONSIDÉRANT que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

CONSIDÉRANT qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROCLAME LA PRÉSENTE DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres

eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

(1) Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

(2) De plus, il ne serait fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome, ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes

contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu, ni exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

(1) Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

(2) Nul se sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

(1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

(2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

(1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

(2) Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux principes et aux buts des Nations Unies.

Article 15

(1) Tout individu a droit à une nationalité.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

(1) À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux en regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

(2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

(3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Article 17

(1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

(1) Toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

(2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

(1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

(2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

(3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel

égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

(1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

(2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

(3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

(4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

(1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

(2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

(1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fonda-

mental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

(2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

(3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

(1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

(2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

(1) L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

(2) Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

(3) Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Remerciements

Nous remercions les personnes et les groupes suivants qui ont inspiré le présent document par leurs différentes contributions écrites, que ce soit des publications de la CSQ, en particulier les revues *Options* de 2003 et de 2004, ou des recherches, articles, textes produits par des auteurs, chercheurs ou groupes non membres de la Centrale.

Merci à :

Pierre Beaulne, Jocelyn Berthelot, France Bernier, Véronique Brouillette, Laurier Caron, Gabriel Danis, Nicole De Sève, Hélène Le Brun, Marjolaine Perreault, Marie-Josée Turgeon et Jacques Tondreau, toutes et tous conseillères et conseillers à la CSQ.

Quant aux auteurs, chercheurs et groupes qui n'appartiennent pas à la CSQ, nous remercions :

Pierre Graveline, pour son livre *Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec* (2003) ;

Yves Vaillancourt et Michel Pelletier, pour leur recherche *Les politiques sociales et les travailleurs* (six tomes, 1978) ;

Pierre Beaulne, *Pour en finir avec l'obsession de la dette*, extrait d'un recueil de textes produits sous la coordination de Jean-Marc Pottie et intitulé *ADQ, à droite toute* ;

Jean-François Lisée, pour son texte dans la revue *Options* et son article dans le journal *Job Boom* ;

Lucia Feretti, pour son texte *La Révolution tranquille* publié dans la revue *l'Action nationale*, 89, 1989.

Le Regroupement d'éducation populaire et communautaire (région de Québec et Chaudière-Appalaches), le Réseau Vigilance et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) pour leurs fiches pédagogiques ;

Le collectif qui a produit la trousse BIC (Brigades d'intervention citoyenne).

Centrale des syndicats
du Québec

